

# DROM

## Bulletin Municipal



LE DROMADAIRE



Liberté 

Egalité 

Fraternité 

# SOMMAIRE



Directeur de publication :  
Yves GUILLEMOT, Maire.  
Rédaction, conception, réalisation :  
Florence BLATRIX CONTAT,  
Sylvie BADI.

<b>MOT DU MAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b> .....	<b>4-6</b>
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	
Calendrier des manifestations / Etat civil .....	7
Décès de Mme Vicard .....	7
Micropolluants .....	8-9
Formation motards .....	10
Gendarmerie .....	11

## CONSEIL MUNICIPAL

Budgets, finances communales .....	12-13
Travaux bâtiments .....	14-17
Employés .....	17
Centrale photovoltaïque / Carte communale ...	18-19
DICRIM .....	20
DECI .....	21
AGEK .....	22
Télécalivre / Sapin .....	23

## Coopération intercommunale

CA3B .....	24-27
ORGANOM .....	28-31

## VIE LOCALE

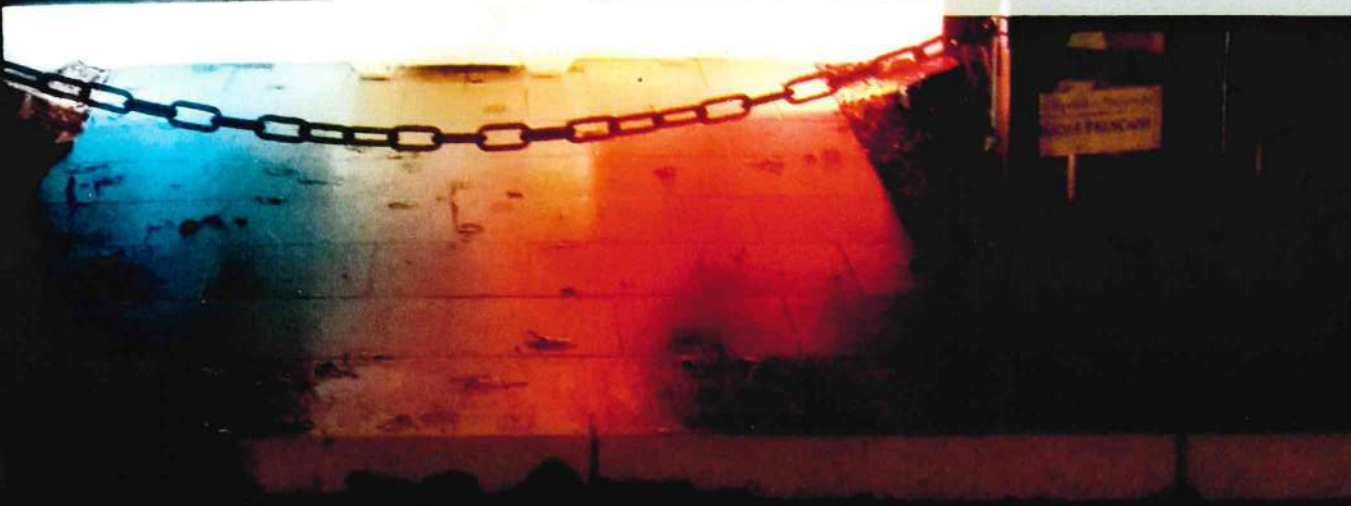
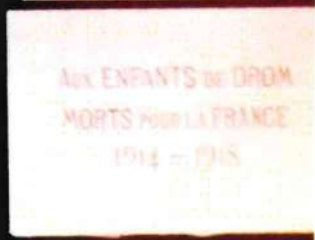
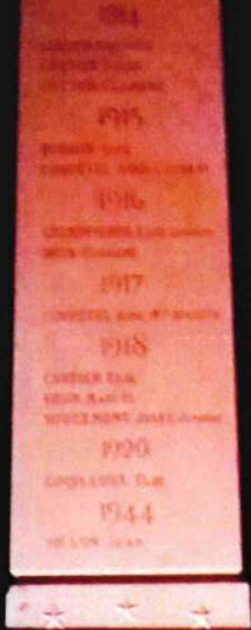
Ecole .....	32-33
Rétrospective 2019 .....	34-44
Octobre rose .....	45

## ASSOCIATIONS

Don du sang / CROP .....	46
Cinéma .....	47
Sapeurs-pompiers .....	48-49
A.R.C.M.A. ....	50
Bibliothèque .....	51
Club âge d'or / Bouilleur de Cru / Fleurissement ..	52
Patrimoine .....	53

## Vie publique

Place publique .....	54-55
----------------------	-------



**2019** aura encore apporté la preuve du changement climatique. Même les climato sceptiques reconnaîtront que nous avons eu, à l'échelle mondiale des catastrophes incroyables. Le drame qui a lieu en Australie nous indique qu'un sommet vient d'être atteint.

La canicule qui nous a touchés cet été, en France, montre que notre environnement proche est aussi impacté. L'état de reconnaissance de catastrophe naturelle demandé pour les mouvements de terrain suite aux retraits des argiles occasionnant des dégâts sur les maisons, n'avait jamais été instauré par notre commune. Ce fut le cas cette année.

Alors que peut-on faire ?

Je pense qu'il n'existe pas de femme ou d'homme providentiel. Il incombe à chacun, à son niveau, de faire en sorte que son action soit bénéfique et la moins impactante possible. Il faut s'engager pour un monde meilleur.

Evidemment, c'est facile à dire !

Car dans la vie de tous les jours, il y a le travail, les habitudes de déplacement, les habitudes de consommation, l'éloignement des commerces, les activités diverses, la vie trépidante qui nous est imposée... mais ensemble, nous pouvons relever le défi !

La commune, à son échelle, y a réfléchi et a mis des choses en place durant ce mandat, comme le parc photovoltaïque et la modernisation de l'éclairage public. Elle a aussi lancé des études d'économie d'énergie, des travaux d'isolation et d'aménagement dans les bâtiments communaux.

Cela peut paraître peu, mais ce ne sont pas forcément des travaux de grande ampleur qui apportent le plus, au final. Ce sont toutes ces actions cumulées qui, petit à petit, apporteront des améliorations pour notre environnement.

**2020** sera l'année des élections municipales, les 15 et 22 mars prochain.

Après cette date, une nouvelle équipe gèrera notre communauté. Un noyau d'élus sortants va se mobiliser pour constituer une nouvelle équipe, et c'est bien.

Je suis absolument persuadé que des gens pleins d'idées pour notre commune vont se manifester et rejoindre les élus sortants, afin de porter cette mission d'administration de notre commune.

Il est normal que des pages se tournent et il faut oser se lancer. Sénèque disait :

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles »

Il faut que des personnes se manifestent pour porter cette mission d'administration de notre communauté.

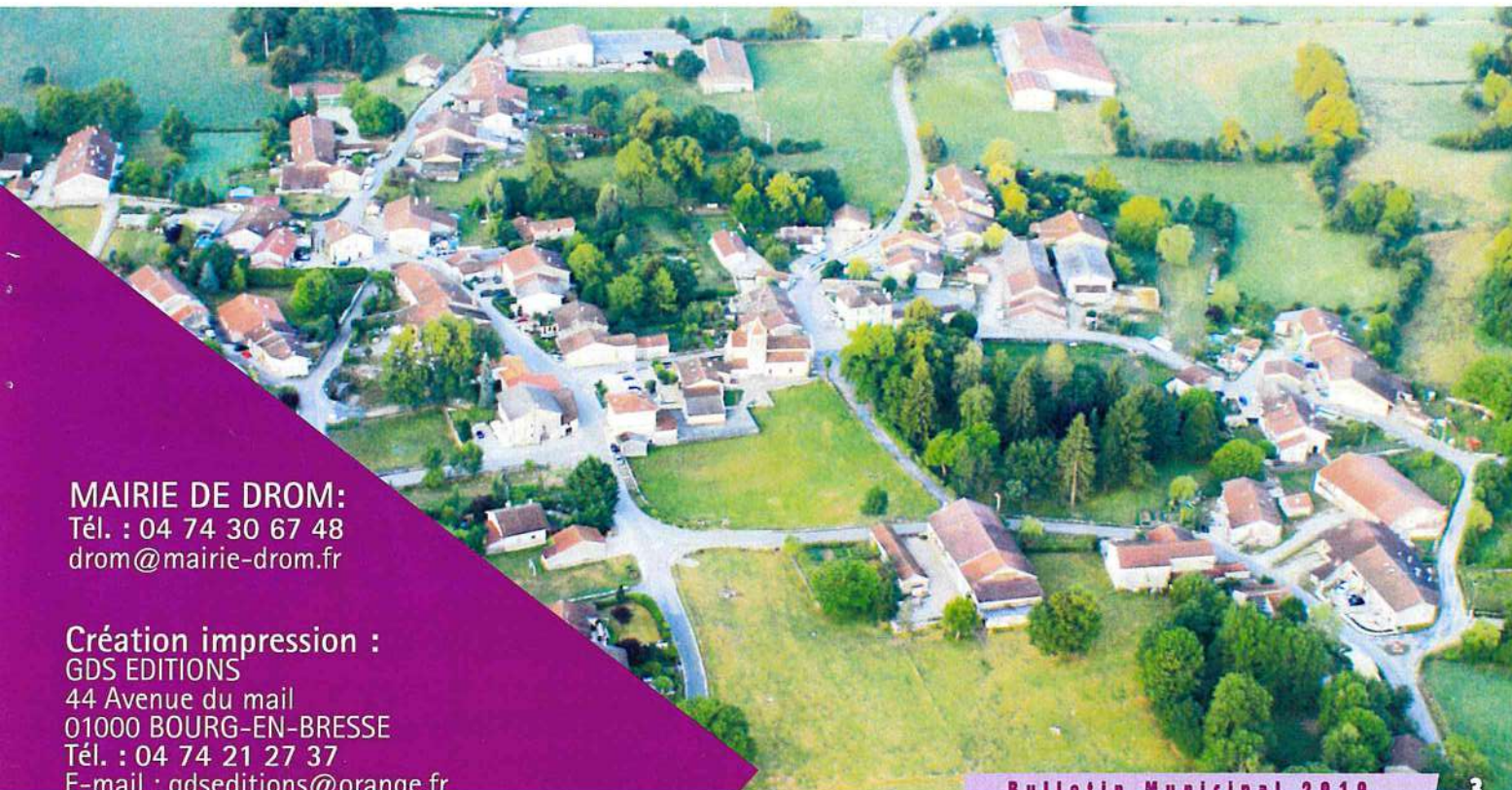
En tout cas, je remercie celles et ceux qui ont bien voulu travailler avec moi et partager ensemble ce bout de chemin durant ce mandat, élus, présidents d'association, bénévoles qui, par leur implication dans la vie du village, font notre village.

En ce début de nouvelle année, je vous souhaite mes meilleurs vœux de bonne santé et d'épanouissement. J'adresse un message particulièrement chaleureux de soutien à celles et ceux qui sont malades ou fatigués.

**Je vous souhaite beaucoup de moments heureux en 2020.**

Bien à vous

Yves GUILLEMOT Maire de DROM



**MAIRIE DE DROM:**  
Tél. : 04 74 30 67 48  
drom@mairie-drom.fr

**Création impression :**  
GDS EDITIONS  
44 Avenue du mail  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 21 27 37  
E-mail : gdseditions@orange.fr

## ADMINISTRATIONS

La Mairie est ouverte de 13 H à 16 H le mercredi et de 16 H à 19 H le vendredi.

Mairie : 04 74 30 67 48

Mairie, courriel : [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)

Page facebook :

Drom Village du Revermont



## Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse :

Téléphone : 04 74 24 75 15

Site internet : [www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

**Perception** : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04 74 22 83 90

## SECOURS

**Gendarmerie** : 17 Ceyzériat : 04 74 30 00 10

**Pompiers** : 18 Drom : Chef de Centre,

Anthony PONCET 06 12 26 16 25

**S.A.M.U** : 15

**Numéro d'appel d'urgence européen** : 112

(à utiliser pour les portables)

**Centre Antipoison** : 04 72 11 69 11

## RÉSEAUX

**Réseau d'eau** : Suez – Lyonnaise des eaux :

Service clientèle : 0977 408 408

Urgences 24 H/24 : 0977 401 134

**E.D.F.** : 09 726 750 01 (sécurité, dépannage)

## SOCIAL

Les habitants de Drom peuvent contacter les services sociaux par différents moyens :

- 3001
- Centre Départemental de la Solidarité Croix Blanche, situé au 57 avenue Amédée Mercier à Bourg en Bresse : 04 74 45 17 32
- Par voie postale à : Département de l'Ain, Direction Générale Ajointe de la Solidarité ; 13 avenue de la Victoire, BP50415, 01012 Bourg en Bresse Cedex.

## SPORT, CULTURE ET ANIMATION

La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H 30 à 19 H, les mercredis de 17 H à 18 H et samedis de 10 à 11 H 30 à la Salle de réunions.

Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les mercredis

d'Octobre à Avril à la salle polyvalente de 13 H 30 à 17 H 30.

## PRESSE

**Correspondants de Presse** :

Daniel Brochier (04 74 30 62 53 à Drom)

Voix de l'Ain,

M. Christian MORANDAT (04 74 30 68 29)

Le Progrès.

## CULTE

**Culte** : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre à Villereversure : 04 74 30 00 60

## HORAIRES DÉCHETTERIES

### Sur roche 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN

du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi, et vendredi : 14h - 16h45

Samedi : 9h - 11h45 / 14h - 17h45

du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

Lundi et mercredi : 14h - 16h45

Samedi : 9h - 11h45 / 14h - 16h45

### Lucinges 01370 VAL-REVERMONT

du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

Lundi et vendredi : 14h - 16h45

Mercredi et samedi : 9h - 11h45 / 14h - 17h45

du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

Lundi et vendredi : 14h - 16h45

Mercredi et samedi : 9h - 11h45 / 14h - 16h45

Pour les particuliers, l'accès est libre. Pour les professionnels, l'accès est libre pour les déchets suivants : carton, métaux, et films plastiques. L'accès est payant pour les autres déchets (ticket de 9€ par passage). Les apports sont limités à 1m<sup>3</sup> par semaine.

## HORAIRES FROMAGERIE

Lundi / Mardi	9 h - 12 h 30 / 18 h - 19 h
Mercredi	Fermé
Jeudi / Vendredi	9 h - 12 h 30 / 18 h - 19 h
Samedi	9 h - 12 h 30 / 16 h - 19 h
Dimanche	9 h - 12 h

## TARIFS SALLE POLYVALENTE

	RÉUNION	1 JOUR	2 JOURS
Associations	42 €	63 €	93 €
Particuliers Drom	62 €	112 €	166 €
Autres	101 €	225 €	305 €

Contactez la mairie pour tout renseignement

## SERVICES

Le **Courrier** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 h 00.

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi à partir de 5 h 00.

**Transports scolaires** :

Car Ceyzériat : départ 7 h 37

Car Bourg (tout public) : départ 6 h 54.

Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 1,30 €.

**Transport à la demande** : vers

Bourg-en-Bresse (Carré Amiot),

Ceyzériat (Mairie),

Villereversure (Place de la mairie),

sur réservation du lundi au samedi de 8h à 19h :

Via le site [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr)

rubrique transport à la demande,

ou par téléphone

au 04 57 38 37 01

**Poids public** : contacter la mairie.

**Animaux trouvés** : Contacter la Mairie.



## LITIGES

**Conciliateur** : litiges entre particuliers  
Mme Chantal Michel : le 1<sup>er</sup> mardi matin de chaque mois sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat, rue Jérôme Lalande au 04 74 25 09 09

**Défenseur des droits** : Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier deux missions :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
  - permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.
- Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :
- pense qu'elle est discriminée ;
  - constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
  - a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...);
  - estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

• Vous pouvez contacter votre défenseur des droits à la **Maison de justice et du droit**  
34 cours de Verdun  
01000 BOURG EN BRESSE  
au 04 74 14 01 40  
Gérard PERDRIX sur RV le jeudi  
Jean-Louis HELARY sur RV le lundi matin

## DON DU SANG

Jeudi 16 avril à Hautecourt  
(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00  
Lundi 20 avril à Jasseron  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30  
Jeudi 23 juillet à Villereversure  
(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00  
Lundi 3 août à Jasseron  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30  
Jeudi 22 octobre à Nivigne et Suran  
(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00  
Lundi 26 octobre à Meillonas  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30



## EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES SITE DE BOURG-EN-BRESSE

Hôpital Fleyriat  
900 Route de Paris  
01012 BOURG-EN-BRESSE  
Tel : 04 74 50 6220  
Internet : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



## PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : de 7 h 30 à 8 h 45, de 11 h 45 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

**Assistantes maternelles :**

**Monique Leclerc :**

09 80 89 56 97

06 73 98 09 55



Le multi accueil Pom'Cannelle à St Etienne du Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans. : 04 74 25 08 46

Courriel : [pom-cannelle@orange.fr](mailto:pom-cannelle@orange.fr)

Le RAM (Relais assistantes maternelles)

Le relais assistantes maternelles est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants.

Animatrice responsable :

Carmen PEREIRA

Siège du relais :

Foyer des Mousserons 01370

TREFFORT CUISIAT :

04 74 42 33 04

06 24 67 90 49

Courriel : [relais.caramel@wanadoo.fr](mailto:relais.caramel@wanadoo.fr)



## Caisse d'allocations familiales



Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

ALLOCAF : 0810 25 01 10  
INTERNET : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## Mission locale jeunes

La mission locale jeunes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation. Elle assure un suivi personnalisé, une aide à l'orientation, à la formation, un soutien à la recherche d'emploi.

Contact : 04 74 45 35 37



## AGENCE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT

ALEC de l'Ain : Conseil en économie d'énergie

Contact : 04 74 45 16 46

Du lundi au vendredi de 9 H à 12 H  
et de 13 H 30 à 17 H.

Site internet : [www.alec01.fr](http://www.alec01.fr)



Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain



Centre Local d'Information pour les  
personne âgées et leur entourage  
**LE SERVICE EST GRATUIT**

Le CLIC, c'est : clicbassinburgien@adag01.fr / www.adag01.fr

- un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et de prévention
- un lieu de coordination et d'aide à la prise de décision pour les personnes, leur entourage et les professionnels
- un lieu ressource pour les professionnels de la gérontologie

A qui s'adresse-t-il ?

A toute personne retraitée et à son entourage qui seraient à la recherche d'information ou qui auraient besoin d'être aidé et accompagné dans certaines démarches.

Même si vous avez de la famille qui réside dans un autre département, le CLIC peut vous donner les coordonnées des lieux d'informations sur toute la France.

Pourquoi contacter le CLIC ?

Vous vous interrogez sur la mise en place d'aide à domicile, sur des structures d'hébergement pour personnes âgées, sur des activités de loisirs...Le CLIC répond à vos questions et facilite vos démarches.

- Qui dois-je appeler pour avoir une aide à domicile ? Combien cela va me coûter ? Quelles sont les différences entre tous les services ?
- Est-ce qu'il existe des aides quand on sort de l'hôpital ? Lesquelles ? Où dois-je m'adresser ? Quels dossiers faut-il faire ? Qui peut m'aider pour remplir les dossiers ?
- Quels sont les tarifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées ? Est-ce qu'il existe des aides financières ? Quel établissement est le plus adapté à mon état de santé ?
- Je ne peux plus enjamber ma baignoire. Est-ce que je peux avoir des aides pour mettre une douche à la place ?
- Je souhaiterais apprendre à utiliser internet. Où puis-je apprendre ?
- Je suis inquiet pour ma mémoire. A qui dois-je en parler ? Est-ce qu'il existe des lieux de consultation ?

Le CLIC c'est également...

L'organisation de réunions d'information, de conférences ou encore d'ateliers sur des thématiques de prévention sociale et médico-sociale à destination des seniors.

Exemple : la mémoire, le sommeil, la gestion du stress, les arnaques à la consommation, le bon usage du médicament, la prévention des chutes...

CLIC du Bassin Burgien  
11, rue Aristide-Briand  
01000 BOURG EN BRESSE  
Téléphone 04 74 22 11 11

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi  
De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00  
Prise de RDV souhaitée  
Possibilité de visite à domicile

ADAPA

**adapa**  
AIDER & ACCOMPAGNER  
À DOMICILE



16 rue de la Gare  
01370 ST ETIENNE DU BOIS  
Accueil sans rendez-vous :  
Jeudi 14h - 15h30

04 74 45 59 65  
contact@adapa01.com

Nous recrutons !

VOUS **aider**  
À RENDRE LA VIE PLUS SIMPLE



Nos services  
D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide et soins à domicile
- Prévention
- Alternatives aux domiciles
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Aide à la fonction d'employeur



pour tous, toute la vie, partout

SERVICES  
ET SOINS  
SÉNIORS

ENFANCE  
ET  
PARENTALITÉ

ENTRETIEN  
DE LA  
MAISON

ACCOMPAGNEMENT  
HANDICAP

Repas de Noël à la Grange Buisson  
Le 21 décembre 2018



Devenez bénévole !

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation et d'animation ?

Vous souhaitez vous engager aux côtés de notre association ?

N'hésitez pas à nous contacter !

## ADMR des Deux Vallées

Au cours de l'année écoulée, nos principales initiatives ont porté sur :

- D'une part, la mutualisation des services techniques des deux associations locales de Ceyzériat et de Villereversure avec la nomination d'un cadre de secteur partagé entre les deux entités. Le but étant de favoriser les échanges et ainsi renforcer la qualité de nos services ;
- Et d'autre part, nous avons poursuivi nos actions de prévention dans le cadre du plan seniors 2016-2020 du département avec des séances gratuites proposées à tout public de 60 ans et plus sur différents thèmes : « Autour de l'alimentation », « L'autonomie au bout des doigts » et « Le pack de sécurité ».

Par ailleurs, la fin d'année 2018 s'est remarquablement bien terminée autour d'un repas festif partagé entre les bénéficiaires de l'ADMR des 2 Vallées et les résidents de la Grange Buisson.

C'est dans une ambiance chaleureuse que Chantal et Christian Caille ont animé cette après-midi en interprétant des chansons « d'époque » comme on dit familièrement, pour le plus grand plaisir de l'assistance qui n'a pas hésité à les reprendre en chœur.

2018	Heures d'intervention
Activité du secteur des Deux Vallées	32 439
Activité sur la commune de DROM	841

ADMR des Deux Vallées - Maison des Services - 95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE - Tél / Fax : 04 74 51 86 77 - Mail : [adeuxvallees@fede01.admr.org](mailto:adeuxvallees@fede01.admr.org)  
Assistante technique, cadre de secteur : Laetitia PERRODIN - Secrétaire : Stéphanie HAMPARTZOUMIAN

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**

**JANVIER**

**Samedi 25 :**

Fondue du Sou des Ecoles

**MARS**

**Dimanche 15 et 22 :**

Elections municipales

**Jeudi 19 :**

Cérémonie au Monument

**Dimanche 29 :**

Passage à l'heure d'été

**AVRIL**

**Dimanche 5 :**

Course Cycliste La Bisou

**Vendredi 6 :**

Spectacle de l'École

**Vendredi 10 et Samedi 11 :**

Parcours sportif des pompiers à Drom

**Vendredi 17 :**

Spectacle théâtral des Dromignons  
et vente de repas à emporter

**Dimanche 26 :**

27<sup>ème</sup> bourse d'échange de l'ARCMA

**MAI**

**Mercredi 8 :**

Cérémonie au monument

**Dimanche 31 :**

34<sup>ème</sup> Triathlon de Bourg-en-Bresse

**JUIN**

**Dimanche :**

Expo photos dans le village (CROP)

**Vendredi :**

Marché des connaissances  
des Dromignons

**JUILLET**

**Vendredi 17 :**

Passage du Tour de France au  
Col de France,

**Vendredi :**

Vendredis du Revermont, concert

**SEPTEMBRE**

**Samedi 19 :**

Rallye du Suran

**Samedi 26 et Dimanche 27 :**

Fête de Drom

**OCTOBRE**

**Dimanche 25 :**

Passage à l'heure d'hiver

**NOVEMBRE**

**Dimanche 11 :**

Cérémonie au monument

**Samedi :**

Repas des anciens

**DÉCEMBRE**

**Samedi :**

Ste Barbe des pompiers

**Vendredi :**

Vente couronnes de Noël de l'Ecole

**ETAT CIVIL**

**Naissances :**



BOLLACHE Milo -12 mars 2019

PERRET Agathe - 06 mai 2019

SEYVE VUATTOUX Charlotte - 10 février 2019

**Décès :**

JACQUEMET Michelle  
20 juillet 2019

JAGU Yoann  
27 mai 2019

VICARD Martine  
03 mai 2019



**DÉCÈS de MARTINE VICARD**

Martine était originaire de Saint-Claude dans le Jura. Elle s'installera à Drom en 1976 avec Denis, pour y fonder sa famille.

Elle a été agent technique à la commune de Drom de 1983 à 2018 et durant ces 35 ans, elle a assuré les missions de propreté dans les locaux communaux ainsi que le portage de plis (convocations, bulletin municipal...)

Elle a également fait partie du Centre de Première Intervention de Drom pendant 20 ans pour finir caporal. Elle a été membre du bureau de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, du Sou des écoles, du comité de fleurissement, de la gymnastique volontaire et a œuvré également au cinéma rural.

Femme infatigable, elle arpentait les rues de Drom à pied ou à vélo. C'est d'ailleurs deux disciplines qu'elle a poussées assez loin, pour en arriver à gravir les pentes des grands massifs alpins.

Elle a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Elle avait toujours un petit mot, une blague, un sourire et prenait le temps d'échanger avec les gens de son village.

Elle nous a quittés trop vite le 3 mai 2019. Une pensée pour sa fille Maud, sa petite-fille Soélie et Maxime.



**Micropolluants : invisibles mais nocifs**

Dans les milieux aquatiques, les micropolluants sont des substances, persistantes pour certaines, aux origines diverses. Même à faible dose, ils peuvent avoir des impacts significatifs sur la qualité de l'eau, les poissons, les algues, les mollusques et la santé humaine. Ils sont évidemment traqués, contrôlés, traités, mais le nombre élevé de molécules présentes à des concentrations très faibles complique la tâche. L'agence de l'eau agit de façon préventive et corrective avec les collectivités et les industriels, ainsi que dans le cadre de programmes de recherche. Le point sur un enjeu d'environnement et de santé publique qui ne cesse de grandir.

**C'est quoi un micropolluant ?**

Invisible dans l'eau, un micropolluant est une substance indésirable. Sa présence est souvent due à l'activité humaine: industrie, agriculture, transports, construction, usages domestiques. Même à très faibles concentrations (de l'ordre du microgramme par litre soit l'équivalent d'une cuillère à café dans une piscine olympique), il peut avoir des effets néfastes sur les organismes vivants en raison de sa toxicité, de sa persistance et de sa bioaccumulation. De nombreuses substances sont concernées, qu'elles soient organiques, minérales, biodégradables ou non : plastifiants, détergents, métaux, hydrocarbures, pesticides, cosmétiques ou médicaments. Certaines sont considérées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. La plupart sont impliquées dans la dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité.

**La contamination des cours d'eau par les métaux et métalloïdes a été divisée par 6 entre 2008 et 2017.**

Compte tenu de leurs effets à de faibles concentrations, l'impact sanitaire et écologique de ces produits est devenu un sujet d'importance majeure. Face à une attente sociétale accrue, le ministère de l'Écologie a lancé en 2016 son second plan de lutte contre les micropolluants.

**Quel est l'état de la micropollution dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse ?**

Les substances rencontrées aux concentrations les plus toxiques sont de loin les Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). « il convient cependant de noter que leurs concentrations moyennes ont été divisées par 4 depuis 2008, indique Hélène Giot, du service Données techniques de l'agence de l'eau. Des résultats à mettre en lien avec la réglementation liée aux émissions atmosphériques et la politique sur les véhicules diesel ». Les HAP sont en effet majoritairement issus des activités humaines; ils sont formés et émis lors de la combustion de matières organiques, dont le bois et les matières fossiles (essence, fuel, charbon). Les apports les plus importants aux cours d'eau ont lieu dans les zones urbaines, car le lessivage des poussières accumulées sur les trottoirs, chaussées, routes engendre un transfert de pollution vers les rivières.

Du côté des métaux et des métalloïdes, les niveaux de contamination ont été divisés par 6 en 10 ans. Les sources de cette contamination sont très diverses sur les différents secteurs du bassin.

**Et la pollution domestique ?**

Produits d'entretien, cosmétiques, carburants, textiles, pesticides, plastiques... Les micropolluants sont présents partout dans notre quotidien.

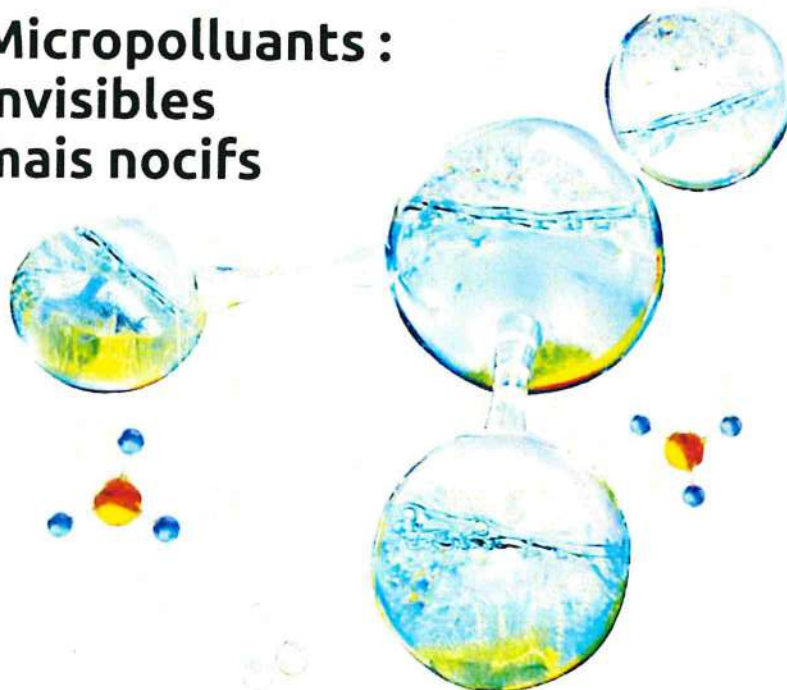
**Comment lutter contre la pollution domestique ?**

**- Reconnaître les produits dangereux**

Les produits dangereux sont reconnaissables grâce à un picto-gramme sur l'emballage signalant le type de danger.



**Micropolluants : invisibles mais nocifs**



## - Limiter les produits dangereux à la maison :

Les produits ménagers et de bricolage sont présents dans tous les foyers et peuvent être nocifs pour la santé et l'environnement. Les activités quotidiennes à la maison (bricolage, ménage, hygiène, consommation des médicaments...) et l'entretien du jardin peuvent libérer des molécules polluantes (pesticides, HAP, métaux, résidus des médicaments, cosmétiques...) dans l'eau et l'environnement en quantité infime, de l'ordre du microgramme par litre – soit l'équivalent d'une cuillère à café dans une piscine olympique. Il est donc important de limiter au maximum l'usage et le rejet de molécules chimiques dans les eaux usées, car les stations d'épuration éliminent beaucoup de ces micropolluants mais pas tous.

### Les produits ménagers :

Certains produits sont nocifs et contiennent des substances allergisantes, irritantes, corrosives, et risquées pour l'environnement et la santé : ils sont à éviter. De nombreux produits utilisés quotidiennement, surtout s'ils sont parfumés, émettent des composés organiques volatils (COV) qui vont polluer l'air de la maison. Leurs composants chimiques peuvent polluer l'eau et les sols.

Quelques exemples de produits à risques : les antibactériens et les désinfectants ; les parfums d'intérieur (sprays, bougies, encens...) ; les décapants ; les adoucissants ; les cires et laques ; les détergents et détachants ; les détartrants.

2 solutions pour limiter leur utilisation :

- Privilégier les produits labellisés qui limitent leurs impacts sur l'environnement (moins de rejets toxiques, plus facilement biodégradables...).



## - Nettoyer sa maison autrement :

Des solutions existent pour maintenir une maison propre avec des produits moins toxiques pour votre santé et l'environnement. Mais ces produits basiques ou acides doivent aussi être utilisés avec précaution. Ne les surdosez pas et lisez bien les consignes ! Et si vous utilisez des huiles essentielles, sachez qu'elles peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.

- ▶ Le bicarbonate de soude absorbe les odeurs, nettoie les surfaces, permet de déboucher les canalisations... ;
- ▶ le savon noir nettoie et dégraisse : une cuillère à soupe de savon noir dans un seau d'eau nettoie parfaitement les sols ;
- ▶ le vinaigre blanc permet de nettoyer casseroles, cafetière, argenterie, micro-ondes, salle de bain etc... Cependant, ce produit étant acide, ne le versez pas en grande quantité dans vos toilettes ou éviers. Ne le mélangez jamais avec de l'eau de Javel ;
- ▶ le citron nettoie, désinfecte, désodorise : si vous placez un demi-citron dans la porte de votre réfrigérateur, il absorbera les mauvaises odeurs.

Sinon, privilégiez des solutions mécaniques pour déboucher des canalisations, par exemple : ventouse, furet, eau chaude, avant de verser des produits ménagers.

## Les produits de bricolage

La décoration et l'aménagement de la maison doivent aussi faire l'objet de la plus grande attention. Chaque année de très grandes quantités de peintures, revêtements muraux et solvants sont consommées, mais certains constituent des risques pour la santé et l'environnement. Les solvants usagés, les restes de peinture ou les colles doivent être apportés en déchèterie.

Ne videz jamais ces produits dans votre évier, dans les caniveaux ou sur les sols, ils contamineraient dans ce cas l'eau et la chaîne alimentaire, avec pour conséquences :

- ▶ la perturbation du fonctionnement des stations d'épuration ;
- ▶ la pollution des rivières ;
- ▶ la disparition de certaines espèces aquatiques ;
- ▶ en cas de rejet sur les sols, la contamination des nappes phréatiques.

Les peintures, solvants, lessives murales, décapants et pigments présentent des risques.

Optez pour des solutions ayant un impact moindre sur la santé et l'environnement.

- ▶ Privilégiez les produits classés A+ sur l'étiquette des émissions dans l'air intérieur.
- ▶ Achetez des produits porteurs d'un label environnemental garantissant des produits plus respectueux de l'environnement.



Peinture et enduits



Vernis et lasure



Parquet en bois



Comme chaque année, l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) organise les journées trajectoires de sécurité pour les motocyclistes.

Ces journées sont ouvertes à toutes les cylindrées allant de 125 cm<sup>3</sup> à 1800cm<sup>3</sup> et plus !

Les journées s'articulent comme suit :

Deux heures en salle avec appuis vidéo et après pilotage sur route sur un itinéraire de 150 à 170 km.

Le repas est pris en commun le midi, à la charge des participants (maximum 20€).

**Comptant sur votre collaboration pour augmenter la sécurité sur les routes.**



Pôle sécurité routière  
État - Département

AIN<sup>01</sup>  
le Département



Journées Trajectoire  
2020

PMO Bourg-en-Bresse  
pmo.bourg-en-bresse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

11 avril 2020  
17 Mai 2020  
6 juin 2020



BMO Valserhône  
bmo.valserhone@gendarmerie.interieur.gouv.fr

18 avril 2020  
20 juin 2020  
6 septembre 2020



PA Saint Martin du Frene  
pa.st-martin-du-frene@gendarmerie.interieur.gouv.fr

29 juin 2020  
20 septembre 2020



BMO Trévoux  
bmo.trevoux@gendarmerie.interieur.gouv.fr

12 avril 2020  
3 Mai 2020  
14 juin 2020  
13 septembre 2020



BMO Ambérieu en Bugey  
bmo.amberieu-en-bugey@gendarmerie.interieur.gouv.fr

7 juin 2020



BMO Belley  
bmo.belley@gendarmerie.interieur.gouv.fr

13 juin 2020



Retrouvez-nous

sur les réseaux sociaux

Tweeter® : @Gendarmerie\_01

Facebook® : Gendarmerie-de-lAin-Site-officiel

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.



### Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture portables...).



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.



J'adopte une « vigilance citoyenne » :

→ J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

Concernant la vigilance

La gendarmerie de Ceyzériat communique : Afin d'attirer l'attention de tous nos concitoyens sur le phénomène de risque de commission de cambriolage dans les résidences principales, en l'absence des occupants, la Gendarmerie de Ceyzériat souhaite rappeler certaines règles de sécurité et de bon sens.

Une attention particulière doit être portée au sujet du relevé du courrier en l'absence des occupants. Il est conseillé que les personnes quittant leur domicile pour plusieurs jours, puissent faire récupérer leur courrier par un tiers. En effet, les « cambrioleurs » en fracturant les boîtes à lettres détectent la présence effective des propriétaires.

Le document illustré joint, présente les modes d'action que tout un chacun se doit de mettre en application afin de limiter les risques et surtout d'éviter de susciter certaines convoitises de la part d'individus malfaisants. S'ajoute à ce principe, un réflexe que nous devons tous adopter, il s'agit de la notion de « PARTICIPATION CITOYENNE ». En effet, sans tomber dans l'espionnage, ni la délation, chacun se doit, et il s'agit là d'un devoir civique, de veiller à ce qu'il pourrait arriver chez son voisin en son absence. En cas de doute, un simple appel téléphonique à la brigade (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17) peut permettre d'éviter beaucoup de choses.

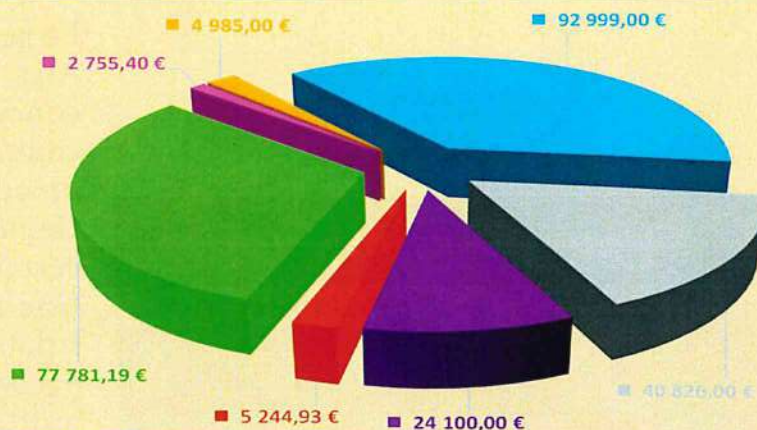
Un rappel au sujet du dispositif « TRANQUILLITÉ VACANCES » qui permet de faire enregistrer son absence à la Brigade de Gendarmerie, de manière à ce que des services programmés puissent être dirigés sur des secteurs que l'on sait inoccupés.



**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019**

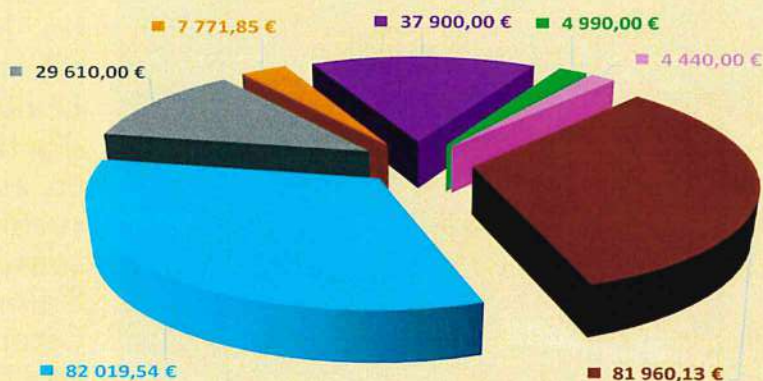
**Recettes**

- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent de fonctionnement reporté
- Amortissement subventions



**Dépenses**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Dépenses imprévues
- Virement section investissement

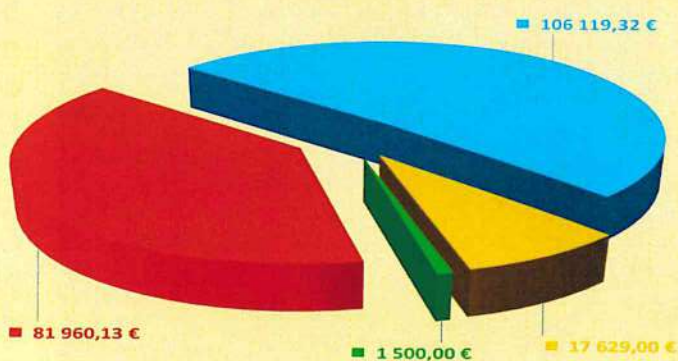


**Le budget prévisionnel adopté pour la section de fonctionnement est de 248 691,52 €.**

**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019**

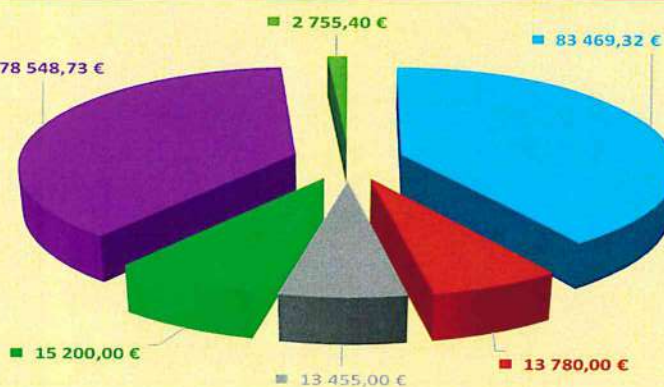
**Recettes**

- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilés
- Virement de la section de fonctionnement



**Dépenses**

- Déficit d'investissement reporté
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilés
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Amortissement subventions



**Le budget prévisionnel adopté pour la section d'investissement est de 207 208,45 €.**

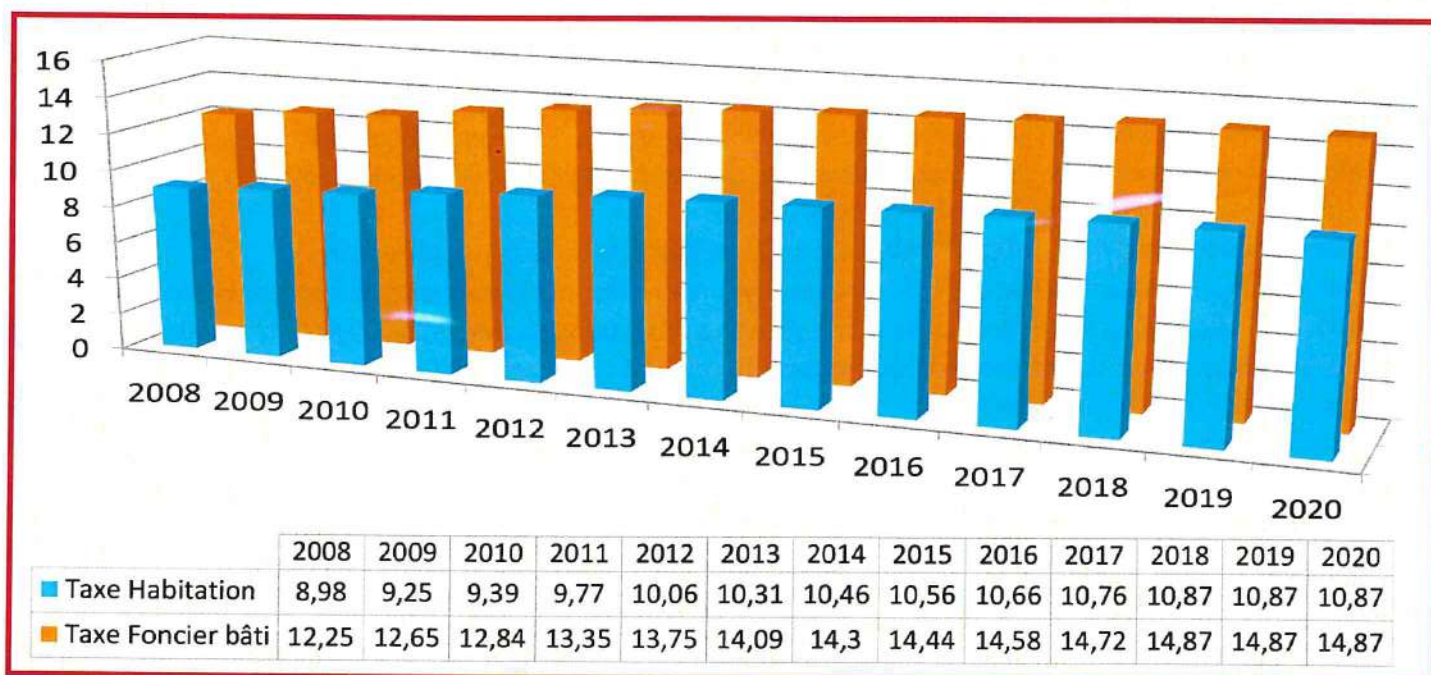
**INVESTISSEMENT 2019**

**INVESTISSEMENTS 2019**

Carte communale	14 502,00 €
Travaux accessibilité	7 431,14 €
Acquisition terrain	3 398,40 €
Massif fleurs parking Presbytère	2 263,20 €
Aménagement Monument aux Morts	13 283,04 €
Modernisation éclairage public	20 768,13 €

<b>TOTAL</b>	<b>61 645,91 €</b>
--------------	--------------------

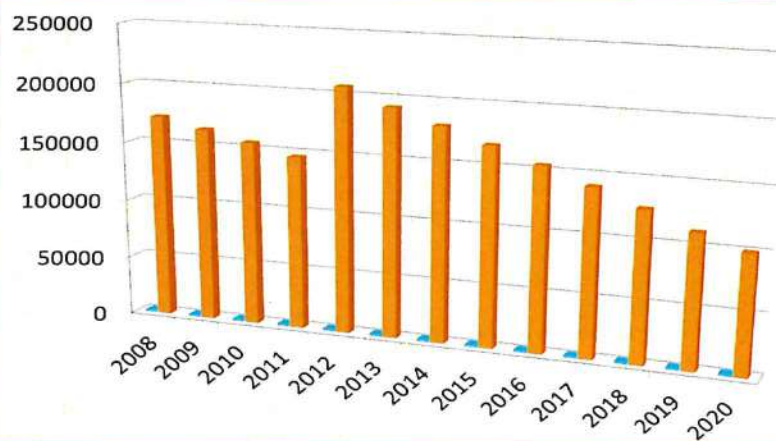
**ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE**



**REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

En 2020, la dette par habitant s'établit à 455 € ;  
la moyenne pour la state était de 589 €  
au 31/12/2018.

Cette dette correspond  
aux emprunts contractés pour :  
la rénovation du presbytère et  
l'opération "cœur de village"



**BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'assainissement est une compétence de la Communauté d'agglomération.  
Le solde du budget assainissement a donc été transféré à la communauté d'agglomération en 2019.

**BATIMENTS COMMUNAUX :**

**En 2020, la commune poursuit le travail engagé l'année dernière avec l'ALEC 01 dans le cadre du Conseil en énergie partagé (CEP). Ce service est déployé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en lien avec son plan climat\*.**

• **Conseil en énergie partagé (CEP)** Agir pour économiser l'énergie dans les bâtiments publics de la commune. Développé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), ce service permet de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. Ce conseiller, à partir d'une connaissance fine du patrimoine accompagne la commune dans ses projets énergétiques. Concernant la commune de Drom, après une étude thermographique sur les logements communaux début 2019, le deuxième semestre de l'année a été consacré à l'évaluation des performances énergétiques du patrimoine bâti, avec un focus sur la mairie, l'école et la salle polyvalente.

• En 2018, le patrimoine public bâti a émis autant de CO<sub>2</sub> que 14 allers-retours Paris New-York en avion ! Les résultats de l'analyse des consommations énergétiques de la commune mettent en avant que le fioul, utilisé pour le chauffage de l'ensemble mairie-école, représente plus de la moitié des consommations des bâtiments gérés par la commune. Le bois, utilisé pour chauffer les logements communaux, représente la deuxième énergie en volume de la commune, avec ¼ des consommations. Le reste des consommations correspond à l'électricité, dont le volume se concentre principalement à la salle des fêtes, équipée en chauffage électrique. Si l'ensemble des consommations énergétiques des bâtiments est maîtrisé depuis 2016, les dépenses qui y sont liées augmentent de 7%, principalement à cause de la remontée du prix du fioul domestique, dont le tarif au litre a bondi de 46% entre 2016 et 2018.

Enfin, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, le fioul représente 12,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur les 14,3 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises en 2018. Pour comparaison, 1 tonne équivalent CO<sub>2</sub> correspond à 1000 km parcourus par une berline neuve, ou un aller-retour Paris New-York en avion.

• **2020 : vers une optimisation du chauffage à l'école et une meilleure identification des travaux prioritaires**  
En janvier 2020, la température au sein de l'école a été mesurée pour vérifier la cohérence entre le fonctionnement du chauffage et l'occupation des locaux. La nouvelle chaudière, remplacée en 2016, présente des bonnes capacités de mise en chauffe du bâtiment. Au regard de ces performances et de l'inertie thermique du bâtiment, cette mesure met en lumière les périodes où la température pourra être réduite sans que le confort des enfants soit altéré. Une réduction d'environ 10% des consommations de fioul est estimée pour l'adaptation du chauffage.

En parallèle, le bilan énergétique du patrimoine a mis en évidence le type de travaux d'isolation les plus pertinents à envisager à moyen terme pour réduire les consommations des bâtiments communaux.

La mission du CEP se poursuit en 2020 avec l'identification des possibilités de financements pour de tels travaux, et verra aussi d'autres thématiques être abordées, comme l'évaluation de la qualité de l'air intérieur de l'école.



**\*Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet de développement du territoire. La mise en place des PCAET est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Suite à la réalisation d'un diagnostic, le PCAET définit les actions concrètes à mettre en place pour :**

- Réduire les consommations énergétiques et la vulnérabilité des ménages les plus fragiles
- Valoriser les ressources locales
- Améliorer la qualité de l'air
- Lutter contre le changement climatique et anticiper les risques pour le territoire

ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) :



**REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ**  
des ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

**MAIRIE DE DROM**



Date d'ouverture : 30 juin 2015.

Date de clôture : 20 août 2019.

L'accessibilité des ERP de la commune de DROM se décompose en 3 parties, conformément au dossier d'Ad'AP N° AA001115015300003 du 30 juin 2015, clos le 20 août 2019.

- 1<sup>ère</sup> partie : Accessibilité salle polyvalente.
- 2<sup>e</sup> partie : Accessibilité toilettes publiques.
- 3<sup>e</sup> partie : Accessibilité Mairie, école, église.

Les derniers travaux d'accessibilité sont terminés et une validation de notre dossier d'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été faite par le Préfet le 5 juillet 2019.

Un visiophone a été installé à l'entrée de l'école pour répondre aux directives Vigipirate, ainsi qu'une serrure électrique qui commande l'ouverture de la porte depuis l'école.

**ECOLE :**

Cet été, les travaux de gros œuvre sur le bâtiment étant terminés, l'école en a profité pour se refaire une beauté (peinture des murs, ponçage des parquets). Encore une fois, les travaux n'auraient pas été possibles sans la participation des bénévoles qui ont travaillé sans relâche.

Parents d'élèves, élus, bénévoles ont répondu présents lorsqu'il a fallu vider la salle de classe, démonter les rayonnages quelquefois pas très en forme ! et tout rapatrier après les travaux.

Un grand merci plus particulièrement à notre professeur, M. Sylvain TURPIN, pour son engagement total dans l'organisation de ces déménagements successifs et la tolérance dont il a fait preuve avec les nombreuses perturbations dans son travail.

Merci à tous ceux qui se sont relayés toute la journée du 25 août, pour permettre une rentrée des classes dans une salle dépoussiérée !

La dernière signalétique a été mise en place. Les marches de l'escalier extérieur de la Mairie et de l'école ont été équipées de systèmes aux normes, les mains courantes ont été remplacées et l'éclairage de l'église a été amélioré.

L'école bénéficie maintenant d'une issue de secours conforme aux normes, ainsi que d'un dispositif d'alerte sonore en cas d'incendie.

Phasé en 3 parties, sur 3 ans, il a finalement fallu 4 ans pour arriver à bout de ce projet.

Par manque de trésorerie, une prolongation de 1 an, pour la réalisation des travaux, a été demandée au Préfet.

Le registre public des accessibilités de la commune est maintenant disponible, pour consultation, en Mairie.

La Salle polyvalente, les toilettes publiques, la Mairie et l'école ont bénéficié de travaux obligatoires mais aussi nécessaires devant la vétusté de certains équipements.

Ce fut un chantier important, réalisé avec une maîtrise d'œuvre entièrement communale.

Il aura coûté au total 58 574.91 € HT, aidé à hauteur de 41 % par l'Etat, la Région et le Département.



**TRAVAUX VOIRIE :**

Remise en état de chemins ruraux communaux :  
le chemin de Barment a été remis en état par l'entreprise Léobal.  
L'ancien empierrement a été scarifié et reprofilé avec un apport  
de matériaux stériles de carrière.

Le coût de l'opération est de 2 275.20 € TTC.

**MONUMENT AUX MORTS :**

Inaugurée le 11 novembre dernier, la rénovation  
totale de l'espace autour du monument aux  
morts a été un point fort de l'année.

Chantier de 13 597.00 € HT, subventionné à  
80% par la Région et l'Etat, cette réalisation  
vient clore les commémorations du centenaire  
de la triste période de 14/18 et marque  
également l'anniversaire du centenaire de la  
place de Drom.



### ECLAIRAGE PUBLIC :

La modernisation de notre éclairage public a été effectuée en novembre dernier avec le passage au total LED pour une consommation maîtrisée de l'énergie.

C'est un investissement important de **57 800.00 € TTC**, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Eclairage prend **23 885.40 € TTC** à sa charge. L'étude montre que cette opération, avec les économies d'énergie ainsi réalisées, s'amortira en moins de 10 ans. La puissance consommée pour l'éclairage public passe de **4 841.5 W** avant travaux, à une puissance de **1 916 W** après travaux soit un gain de **60%**.

Un programme de variation de puissance d'éclairage a été choisi comme suit :

De l'allumage à 22h00	100% de la puissance	De 22h00 à 0h00	50% de la puissance
De 0h00 à 5h00	30% de la puissance	De 5h à l'extinction	90% de la puissance

Au total, l'ensemble du parc a été totalement rénové, avec **49 nouveaux luminaires Led** qui ont une puissance moyenne de 40 W au lieu de 90 W auparavant.

Conjointement à cette décision, un programme de **démantèlement d'appareils jugés inutiles** a été adopté.

Ce sont trois appareils qui seront supprimés (Rue du Port Fleury, Rue de la Paix, Rue Hector Caillat) pour leur utilité jugée très limitée et dont la modernisation n'était pas judicieuse.

Un appareil d'éclairage alimenté directement depuis le réseau ENEDIS (route des Dolines) était taxé avec un contrat spécifique forfaitaire induisant un coût élevé. L'alimentation électrique de ce point a été modifiée pour qu'il fasse partie intégrante de notre parc.

Le point lumineux situé « **Impasse de l'alambic** » bénéficie maintenant d'une **extinction à 22h**, grâce à cette opération. D'autre part, la pollution lumineuse et l'impact sur la biodiversité se trouvent également très diminués par cette action.



## EMPLOYÉS

### Corinne JOLY



Madame Corinne JOLY a bénéficié d'un contrat pour l'entretien dans les bâtiments communaux de 6 heures par semaine, en remplacement de M<sup>me</sup> JAILLET.

Elle remplaçait déjà Mme Pascale BORGET (en arrêt de travail), sur le poste de cantine, garderie. Elle a deux enfants et habite à Grand-Corent.

Bienvenue à elle !

### Frédéric ROUBAH

Le contrat de M. Frédéric ROUBAH pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts n'a pas été renouvelé, à sa demande. La commune cherche à recruter pour pourvoir à son remplacement et, parallèlement, réfléchit à une nouvelle organisation dans la gestion des espaces verts.

### Michelle JAILLET

Le contrat de M<sup>me</sup> Michelle JAILLET se terminait fin décembre 2019 au poste de propreté dans les bâtiments communaux. Celle-ci n'a pas souhaité un renouvellement pour l'année 2020. Nous souhaitons, à ces deux personnes, une bonne continuation dans leur vie professionnelle.

**Information sur le projet photovoltaïque de Drom-Ramasse.**

Le projet photovoltaïque « Vers la Borne » a été développé par EDF Renouvelables avec l'appui des communes de Drom et Ramasse sur les terrains de l'ancienne carrière d'extraction de calcaire.

Ce projet, qui occupe une superficie de 2,3 hectares, présente une puissance installée de 2 MWc environ qui permettra de couvrir la consommation énergétique de 1 150 habitants, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de près de 177 tonnes par an.

Le permis de construire de la centrale photovoltaïque a été obtenu le 15 juillet 2019.

Afin d'obtenir un tarif de rachat de l'électricité, le projet sera présenté au prochain appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie prévu le 1<sup>er</sup> février 2020.

Une fois que le projet sera lauréat d'un appel d'offres, la consultation des entreprises pourra être lancée avant la phase effective des travaux, d'une durée de 6 mois en moyenne.

- Photomontage du projet au sein de l'emprise de l'ancienne carrière :



**CARTE COMMUNALE**

**Objectifs des élus :**

En élaborant une carte communale, les élus ont souhaité affirmer et maîtriser le développement de la commune en cohérence avec les objectifs donnés dans le Schéma de Cohérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont et dans le respect de l'article L 101-2 du code de l'urbanisme.

L'élaboration de la carte communale permettra :

- D'être compatible avec les objectifs du SCOT
- De localiser les secteurs constructibles dans les lieux stratégiques
- De préserver les zones agricoles
- De préserver les zones à forts enjeux environnementaux
- De prendre en compte les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentes sur le territoire, notamment les carrières.

Depuis cette décision du conseil municipal, prise le 20 février 2017, il y a eu près d'une dizaine de réunions techniques avec la commission communale d'urbanisme pour faire un état des lieux de la commune, de ses enjeux en matière de préservation des espaces naturels et agricoles, mais aussi de la qualité paysagère du bourg.

L'élaboration de la carte communale s'est effectuée en étroite collaboration avec les différents services et notamment la Direction Départementale des Territoires et la chambre d'agriculture. Les échanges ont permis de faire naître un projet cohérent, de qualité et qui est en adéquation avec le développement communal.

C'est la base de la politique de développement du village qui, jusqu'à présent, était extrêmement floue du fait de la gestion des demandes d'urbanisme par les services de l'Etat, au coup

par coup. Ce dossier a été extrêmement contraint par le document d'orientation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les capacités de notre station d'épuration des eaux usées et les particularités qui font notre village.

La commune s'est entourée du cabinet d'urbanisme DALY-MARTIN dans ce dossier, et a confié une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour accompagnement dans l'élaboration des marchés.

**Composition de la carte communale :**

Selon l'Article L161-1 du code de l'urbanisme, la carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.

Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

L'Article R161-4 précise que les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne peuvent pas être autorisées, à l'exception :

- 1° de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
- 2° des constructions et installations nécessaires :
  - a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
  - b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
  - c) à la mise en valeur des ressources naturelles.

**Nécessité d'une évaluation environnementale :**

L'Article R104-15 du code de l'urbanisme précise que les cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion :

- 1° de leur élaboration ;
- 2° de leur révision.

C'est le cas pour Drom et une évaluation environnementale a donc été réalisée par la société ECOTOPE FAUNE FLORE. L'étude a été rendue en mars 2019.

**Déroulement :**

Le calendrier prévu sur l'année 2019 a été tenu, avec la finalisation des pièces du dossier et la délibération d'acceptation du projet d'élaboration de la carte communale a été prise le 8 avril 2019.

Les notifications aux Personnes Publiques Associées (PPA) ont été faites et l'avis demandé à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur l'évaluation environnementale.

La CDPENAF a rendu un avis favorable le 21 mai, la Chambre d'Agriculture le 20 juin et le Préfet le 10 juillet 2019.

L'Autorité environnementale n'a formulé aucune observation.

On note également un avis favorable de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse au titre du SCOT BBR en date du 7 octobre 2019.

L'enquête publique avec les éléments de communication réglementaires s'est déroulée du 6 septembre au 11 octobre.

Le Procès-Verbal de synthèse du commissaire-enquêteur a

été reçu le 16 octobre, et le mémoire de réponse, préparé en commission le 23 octobre, a été rendu le 25 octobre.

Le rapport du commissaire enquêteur a été rendu le 28 octobre. M. le Maire, au regard des observations faites par le commissaire enquêteur et du travail de la commission urbanisme du 6 novembre 2019, propose au conseil municipal, dans sa séance du 18 novembre, d'apporter une modification sur le dossier.

Cette modification est abordée par la DDT dans son avis sur le secteur « Vers Fay ». Elle rappelle qu'une autorisation d'exploiter de la carrière, couplée à une autorisation de défrichement, fait l'objet d'une enquête publique qui se terminera le 7 décembre 2019. Le zonage de la carte communale n'a pas d'incidence sur ce projet.

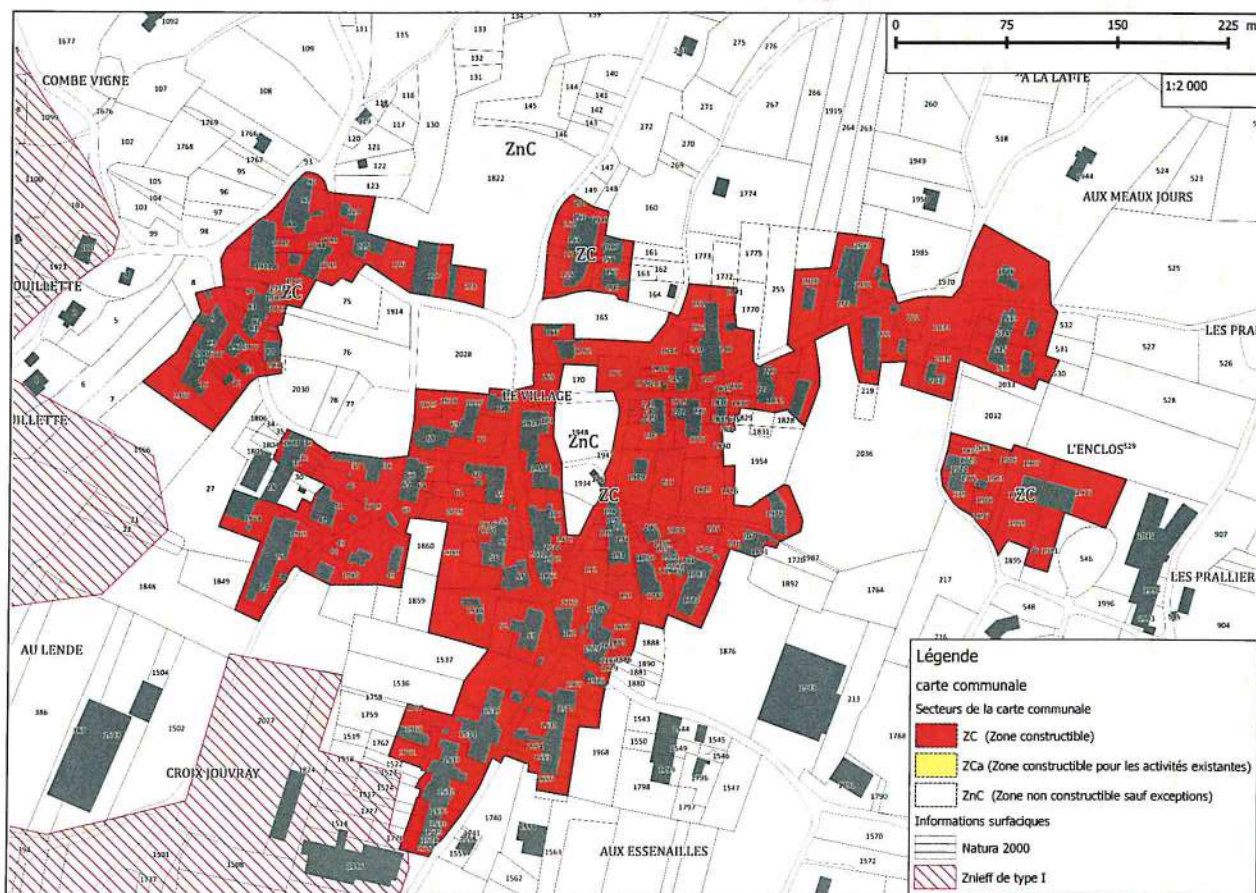
M. le Maire propose de modifier la carte communale en passant d'une zone constructible pour des activités à une zone non constructible (passer de la zone Zca à ZnC) aux motifs suivants : préserver les espaces participant au réseau Natura 2000 et l'équilibre à trouver entre exploitation et préservation de la ressource naturelle.

La délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2019 a validé le projet de carte communale, puis le dossier complet a été transmis aux chambres consulaires le 25 novembre.

Par arrêté du 7 janvier 2020, M. le Préfet a approuvé la carte communale telle qu'elle était annexée à la demande du 25 novembre.

La carte communale est exécutoire depuis le 20 janvier 2020.

**Plan de zonage :**



**Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Ce document a été conçu pour vous, afin de vous informer sur les événements imprévisibles d'origine naturelle ou technologique auxquels nous pourrions être confrontés sur la commune.

Ce document, élaboré initialement en 2008, a été modifié fin 2019.

A Drom, comme sur l'ensemble du territoire, le risque zéro n'existe pas et la prévention commence par l'information. L'article L125-2 du code de l'environnement stipule que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger". Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, sont regroupés en deux grandes familles :

- 1- Les risques naturels : inondation, mouvement des terrains ;
- 2- Le risque nucléaire.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- 1- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes,
- 2- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

L'actualité se charge régulièrement de nous fournir malheureusement des exemples concrets : des grandes tempêtes ou inondations, aux accidents technologiques et aux pollutions chroniques. En cas de survenance, leur gravité pourrait affecter notre sécurité.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

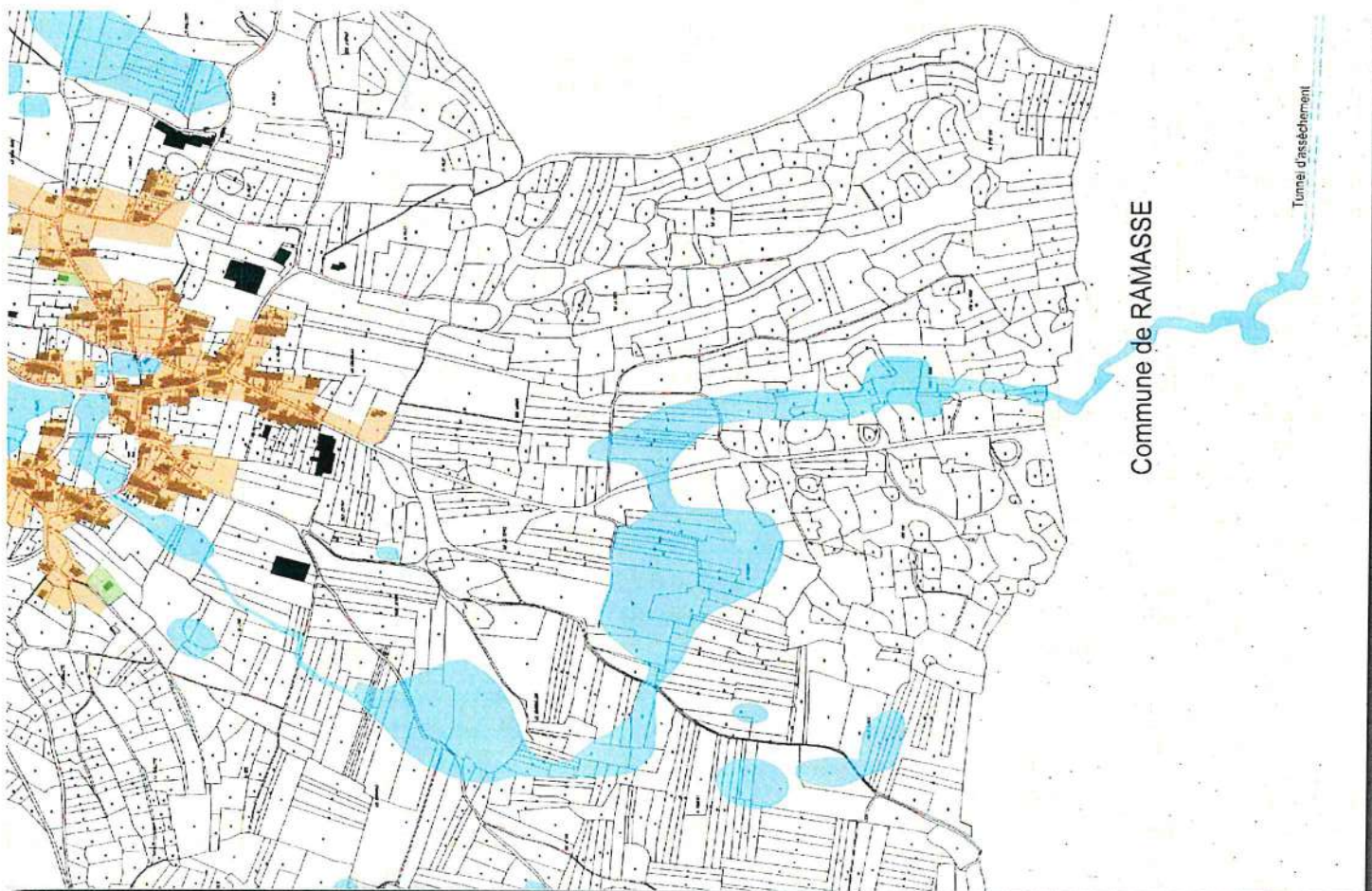
A Drom, les risques majeurs suivants ont été identifiés :

- 1- le risque inondation
- 2- les risques liés aux cavités souterraines
- 3- le risque nucléaire

Conformément à la réglementation en vigueur, le **DICRIM** récapitule et définit les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle, pour chacun de ces risques, la conduite à tenir, les numéros d'urgence, ainsi qu'une cartographie de la commune vous indiquant les points essentiels.

Ce document est joint au bulletin municipal lors de sa distribution. Merci d'en prendre connaissance.

**Carte des zones inondables à Drom**



**Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

La DECI permet de prévoir, d'organiser et de structurer la défense extérieure contre l'incendie en cas de sinistre sur notre commune. Elle permet aux sapeurs-pompiers de disposer des moyens en eau adaptés aux risques à défendre en cas d'incendie.

La loi n° 2011-525 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, puis le décret n° 2015-235 relatif à la DECI, ont initié une clarification des règles en vigueur en matière d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la DECI dans chaque commune.

Elle a également confié aux Maires une nouvelle police administrative spéciale. Il est désormais de la compétence des communes d'assurer « **en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des SDIS par l'intermédiaire de points d'eau incendie identifiés à cette fin** ».

Les besoins en eau (la quantité, la qualité et l'implantation des Points d'Eau Incendie (PEI)) associés aux différents types de risques courants et particuliers figurent dans les grilles de couverture du **Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)**.

En application de l'article R.2225-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

« **Le Maire doit arrêter la DECI de son territoire** ».

Ce document se présente, à minima, sous la forme d'un arrêté municipal qui identifie les risques présents sur la

commune et les besoins en eau pour y répondre (alinéa 2 et 3 de l'article R.2225-4 du CGCT) exceptés ceux liés aux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et Etablissements Recevant du Public (ERP).

Pour Drom, le travail a donc consisté à réaliser un état des lieux très précis des PEI, identifier les risques présents et les besoins en eau pour y répondre (hors ICPE et entreprise). Les fermes classées en ICPE et les entreprises ne sont pas prises en compte dans cet arrêté, car il appartient à ces structures d'établir elles-mêmes leur DECI (article 1.4.3 du RDDECI).

Les quantités d'eau de référence et le nombre de PEI sont adaptés à l'analyse des risques :

- 30 m<sup>3</sup>/h nécessaires pour un risque faible
- 60 m<sup>3</sup>/h nécessaires pour un risque ordinaire
- 120 m<sup>3</sup>/h nécessaires pour un risque important.

L'espacement des points d'eau par rapport aux sites est également adapté à l'analyse du risque (60 m à 400 m maximum).

Toutes ces indications sont extraites du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Un arrêté municipal du 8 novembre 2019 a acté la DECI sur notre commune.

Dans cet arrêté, l'état des points d'eau incendie est inventorié par un tableau élaboré entre la Mairie et le Centre de Première Intervention Non Intégré de Drom.



**L'état des points d'eau incendie pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours doit contenir les éléments suivants :**

- Le type de P.E.I (poteau, bouche, citerne, aire de mise en aspiration, etc...)
- Sa géolocalisation,
- Sa localisation exacte (référencement géographique + adresse)
- Sa numérotation,
- Sa capacité (débit mesuré sous 1 bar de pression dynamique en m<sup>3</sup>/h ou volume utile en m<sup>3</sup>)
- La capacité de la ressource en eau qui l'alimente (capacité du château d'eau, inépuisable sur cours d'eau, etc...)
- Les caractéristiques techniques particulières comme, par exemple, la manœuvre de vannes et la localisation exacte de ces dernières dans le cadre P.E.I non normalisés.
- Son statut (P.E.I public ou privé, P.E.I privé mis à disposition du service public de la D.E.C.I par convention...),
- Le service chargé du contrôle technique périodique et la périodicité des contrôles.

La commune a contractualisé avec SUEZ pour trois ans, afin que celle-ci réalise la vérification des poteaux d'incendie du village. Les travaux récents du syndicat des eaux sur le renforcement de la conduite d'alimentation en eau Nord du village et le bon maillage existant sur notre commune, font que les besoins en eau pour répondre aux risques sur les habitations sont suffisants.

**Rencontres spéléologiques d'octobre avec l'AGEK.**

En octobre dernier, notre commune a accueilli, avec la commune de Ramasse, les 28<sup>èmes</sup> rencontres d'octobre de la Fédération Française de Spéléologie organisées par l'AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques). Lors de cette session, le thème privilégié était l'étude des poljés. Notre vallée sèche était donc toute indiquée pour recevoir cette manifestation.

Cette rencontre a commencé le jeudi soir, à Corveissiat, avec la projection en 3D des plus belles grottes au monde. Une soirée a été consacrée à la vallée sèche de Drom Ramasse vendredi soir, puis une journée de découverte sur le sentier de l'eau et visite du tunnel de Drom a eu lieu le dimanche.

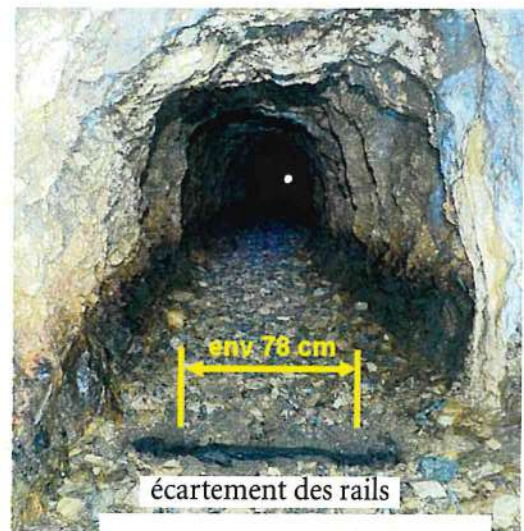
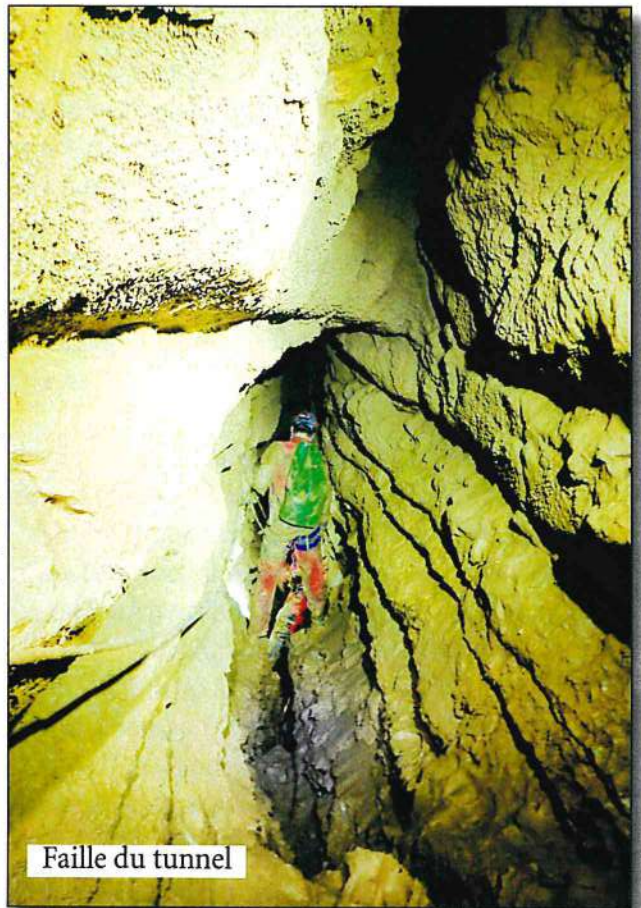
Ce fut un gros travail de l'AGEK qui a fait visiter notre vallée aux scientifiques et géologues français et étrangers. L'association a proposé ses hypothèses de fonctionnement hydraulique de notre milieu karstique en conférence durant toute cette période.

Lors de la réception officielle à Drom, le Président Philippe VERMEIL s'est vu remettre par le Maire un trophée qui marque l'événement ; il s'agissait d'un morceau de rail de voie ferrée façonné pour l'occasion et marqué de la date des rencontres (Un clin d'œil au tunnel de Drom avec ce morceau de voie ferrée qui provient du chantier de creusement de l'ouvrage entre 1859 et 1869, voie ferrée qui servait à évacuer les gravats issus du creusement).

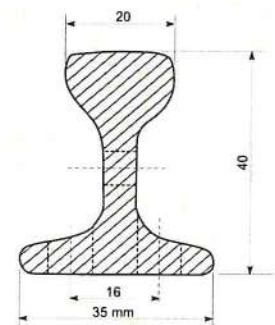
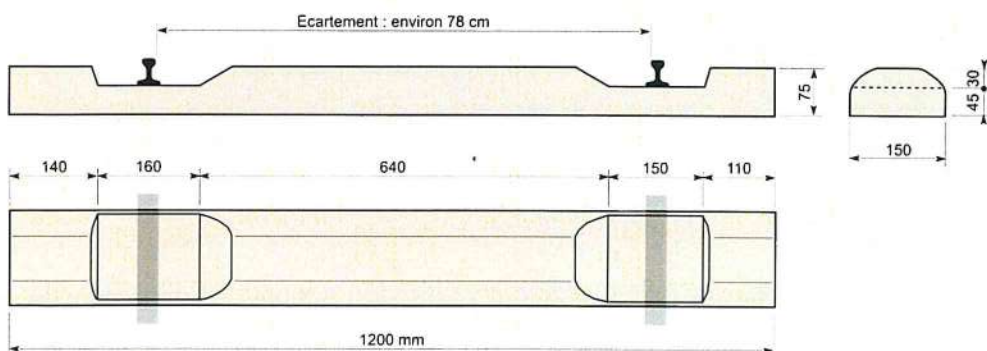
Rail = train ?

Grâce à la traverse en bois (chêne ?) encore en place dans le tunnel et au morceau de rail donné par Mr le Maire de Drom en 2018, lors des rencontres du Revermont, voici ce que l'on peut en déduire :

**RAILS utilisés dans le tunnel de Drom**



**Traverse bois en place**



Section = 5,69 cm<sup>2</sup>  
Poids d'un rail de 1m de long = 4,44 kg

Relevés : AGEK : M. GEOFFRAY  
Décembre 2019 - Dessins : M.G.

**Il s'agit de la transformation de l'ancienne cabine téléphonique, située vers la salle polyvalente, en boîte à livres.**

Cet aménagement, en lieu d'échange autour du livre, a été une action commune entre la bibliothèque, l'école et la mairie.

**L'inauguration a eu lieu le 26 octobre 2019.**

Une charte a été établie pour encadrer cet espace.

Le principe est très simple : PARTAGER–ECHANGER avec une devise « J'ai aimé, je partage »

Vous empruntez librement et gratuitement un ouvrage de cette boîte pour aussi longtemps qu'il vous plaira. Rapportez-le ou gardez-le. Vos étagères sont trop remplies, vous avez aimé un ouvrage, alors déposez vos livres dans cette boîte, ils pourront intéresser quelqu'un. Pour une deuxième vie des livres, en libre-service, vous contribuerez à l'accès à la culture, à la lecture publique pour tous. Cet espace de livres-échanges est à la disposition de toutes et tous 24h/24h. Alimentée régulièrement par la Bibliothèque de Drom dans un premier temps, il est de la responsabilité de chacun de veiller à la nature des ouvrages, à leur rangement et au bon état de la boîte à lire.

Règlement :

- On dépose un livre ou pas (livre tout public)
- On prend un livre qui nous intéresse
- On lit le livre sur place ou on l'emporte
- Les annotations (sur des petits bouts de papier) dans les livres sont les bienvenues (dates de lecture, commentaires, coup de cœur, ...)
- Merci de prendre soin des livres
- Merci de déposer cinq livres au maximum

La bibliothèque a géré la fourniture de livres avec l'école et quelques particuliers.

La commune s'est chargée de l'aménagement et de la transformation technique de la cabine.

Ce sont les Dromignons qui ont eu le dernier mot, car ils ont eu la lourde tâche de choisir parmi la vingtaine de noms proposés par la population. Parmi les nominés :

- « Télécablivre » a obtenu 133 points
- « Cabilivre » 118
- « Cette cabine est livre » 113

Le nom officiel est donc : Télécablivre.

Bonne lecture !



SAPIN

**Le sapin de la place du chaudron :**

Cette année encore, le sapin mis en place vers le chaudron en décembre a été bien décoré par les habitants.



Merci à ceux qui se sont déplacés pour mettre en place quelques guirlandes ou motifs fabriqués localement.


Petits gestes simples de participation citoyenne (des petits et grands) à l'embellissement de notre commune pour les fêtes de fin d'année.



### TRANSPORT À LA DEMANDE


**GRAND**  **bassin de**  
**BOURG-EN-BRESSE**  
communauté d'agglomération






**Rubis**  
Grand Bourg  
Mobilités


## Transport à la demande




**Navette**




**Bus**




**Vélo**




**Scolaire**




**Covoiturage**




Toutes les solutions de mobilité sur le territoire des 74 communes



**KEOLIS**  
GRAND BASSIN  
DE BOURG EN BRESSE



**GRAND**  **bassin de**  
**BOURG-EN-BRESSE**  
communauté d'agglomération

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse est en charge de l'exploitation du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

L'année 2019 est rythmée par les nouveautés liées au transport avec plusieurs étapes :

- 6 mai : révélation du nouveau nom commercial du réseau urbain, Rubis
- 15 juillet : évolutions sur le réseau urbain, lancement de l'offre de Vélo en Libre-Service Rubis'Vélo, et mise en place de la navette du centre-ville, Rubis'City
- 2 septembre : déploiement du Transport à la Demande, Rubis'Plus, sur les 74 communes du territoire de la CA3B et du service de Covoiturage, Rubis'Covoit', service accessible via l'application Rubis.

## Les changements du réseau Rubis au 2 septembre

A compter du 2 septembre 2019, deux nouveaux services sont proposés aux habitants des 74 communes :

- Le transport à la demande, Rubis'Plus
- Le covoiturage, Rubis'Covoit'

## Rubis'Plus ou le transport à la demande sur les 74 communes

Le service Rubis'Plus est organisé en 7 secteurs (A, B, C, D, E, F et G) et assure à toutes les communes, une liaison vers Bourg-en-Bresse mais également vers les pôles d'attractivité internes aux secteurs (sauf secteur C).

## Les 74 communes réparties en 7 secteurs

### SECTEUR A :

**Attignat, Béréziat, Bourg-en-Bresse, Bresse-Vallons, Cormoz, Courtes, Curciat-Dongalon, Foissiat, Jayat, Lescheroux, Malafretaz, Mantenay-Montlin, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, St-Didier-d'Aussiat, St-Jean-sur-Reyssouze, St-Julien-sur-Reyssouze, St-Nizier-le-Bouchoux, St-Martin-le-Châtel, St-Sulpice, St-Trivier-de-Courtes, Servignat, Vernoux, Vescours, Viriat**

### SECTEUR B :

**Bourg-en-Bresse, Confrançon, Curtafond, Polliat, Viriat**

### SECTEUR C :

**Bourg-en-Bresse, Buellas, Montcet, Montracol, St-Denis-lès-Bourg, St-Rémy, Vandeins**

### SECTEUR D :

**Bourg-en-Bresse, Dompierre-sur-Veyle, Lent, Péronnas, St-André-sur-Vieux-Jonc, Servas**

### SECTEUR E :

**Bourg-en-Bresse, Certines, Druillat, Journans, La Tranclière, Montagnat, St-Martin-du-Mont, Tossiat**

### SECTEUR F :

**Bohas-Meyriat-Rignat, Bourg-en-Bresse, Ceyzériat, Cize, Corveissiat, Drom, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Meillonas, Nivigne-et-Suran, Pouillat, Ramasse, Revonnas, St-Just, Simandre-sur-Suran, Villereversure**

### SECTEUR G :

**Beaupont, Bény, Bourg-en-Bresse, Coligny, Courmangoux, Domsure, Marboz, Pirajoux, St-Etienne-du-Bois, Salavre, Val-Revermont, Verjon, Villemotier**

Selon les secteurs, 3 à 5 allers/retours par jour sont proposés.

Comment ça marche ?

Le service Rubis'Plus fonctionne du lundi au samedi toute l'année (y compris pendant les périodes de vacances scolaires)



- Sur réservation :

Par téléphone au **04 57 38 37 01** du lundi au samedi, de 8h à 19h

via le site [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr)

- De point d'arrêt à point d'arrêt depuis toutes les communes du secteur vers Bourg-en-Bresse (voir liste des arrêts dans les guides par secteur) ou vers un pôle interne au secteur

- Les horaires d'arrivée ou de départ à Bourg-en-Bresse ou sur l'un des pôles du secteur sont garantis (voir guide par secteur)

- Seuls les trajets à l'intérieur du secteur sont autorisés : les trajets au départ d'un secteur et à destination d'un autre ne sont pas possibles

- La réservation peut être effectuée 1 mois avant le trajet et jusqu'à 2 heures avant. En cas de déplacements récurrents, il est possible de programmer vos réservations.

- La réservation est obligatoire : le véhicule passe uniquement si une réservation est enregistrée.

- En cas d'Aller/Retour, deux réservations sont à effectuer.

- Le service Rubis'Plus est réalisé par des véhicules légers. Le trajet le plus court et le plus rapide est privilégié. L'itinéraire et le temps de trajet varient en fonction des réservations.

- La veille du départ, en fin d'après-midi, un mail, un sms ou un appel (selon la préférence de l'utilisateur) est adressé au client pour lui préciser l'heure de départ de son arrêt. Si la réservation est effectuée le jour même, l'horaire de prise en charge est précisé par téléphone.

## Horaires du secteur F

SECTEUR

F



**Horaires d'arrivée sur les 3 pôles d'attractivité au départ de tous les arrêts du secteur F :**

Villereversure Place de la mairie	Ceyzériat Mairie	Bourg- en-Bresse Carré Amiot
7:25	7:35	7:55
8:55	9:05	9:25
12:25	12:35	12:55
14:15	14:25	14:45
17:25	17:35	17:55

**i**

**Départ**

**de votre arrêt :**

horaire précisé la veille en fin d'après-midi par mail, sms ou appel



**Horaires de départ des 3 pôles d'attractivité à destination de tous les arrêts du secteur F :**

Bourg- en-Bresse Carré Amiot	Ceyzériat Mairie	Villereversure Place de la mairie
9:35	9:55	10:05
11:15	11:35	11:45
13:05	13:25	13:35
16:05	16:25	16:35
18:05	18:25	18:35

**i**

**Arrivée**

**à votre arrêt :**

L'horaire varie en fonction du trajet et des réservations des usagers

Les tarifs et titres valables sur Rubis'Plus :  
Tous les titres Rubis sont valables sur le transport à la demande à l'exception du titre 1 Aller/Retour par Jour Scolaire.

L'achat d'un titre de transport à 1,30 € auprès du conducteur est possible.

L'accès au service est inclus dans les abonnements Rubis mensuels et annuels (à l'exception du titre 1 Aller/Retour par Jour Scolaire).

Horaires et arrêts par secteur :

Pour connaître les horaires et les points d'arrêt disponibles sur chacun des 7 secteurs, consultez les guides secteur téléchargeables sur le site [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr), rubrique Rubis'Plus, transport à la demande et disponibles également à l'Agence Grand Bourg Mobilités.

**Rubis'Covoit, le service de covoiturage**  
Accessible via l'application Rubis, ce nouveau service permet la mise en relation entre les conducteurs et les passagers.

Les utilisateurs du service profitent de ce service pour économiser sur leurs trajets quotidiens et gagnent en convivialité.

Un programme de fidélité (points gagnés par trajet) récompense les participants. Un abondement du nombre de points est assuré si les trajets proposés sont gratuits.

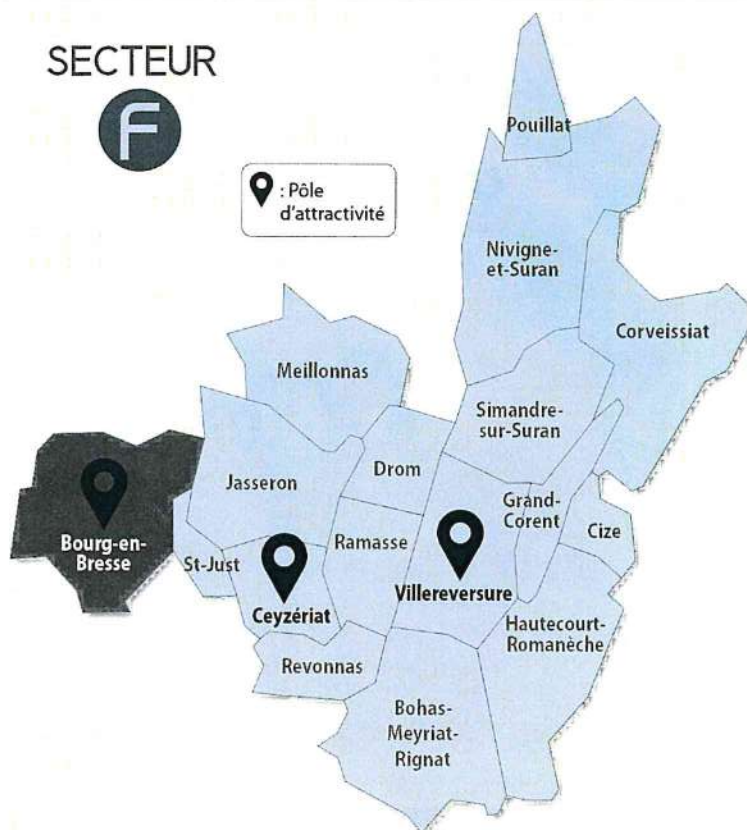
Les trajets proposés peuvent être gratuits ou payants, dans la limite de 2€ le trajet et 0.10 cts du km.

Comment ça marche ?

- Télécharger l'application Rubis disponible sur Playstore et AppleStore
- S'inscrire au service de covoiturage
- Renseigner le ou les trajets proposés en temps réel ou en régulier
- Des notifications signalent au propriétaire de l'annonce si le trajet renseigné intéresse une autre personne. Si c'est le cas, il accepte et le jour venu, il prend la personne en charge.

SECTEUR

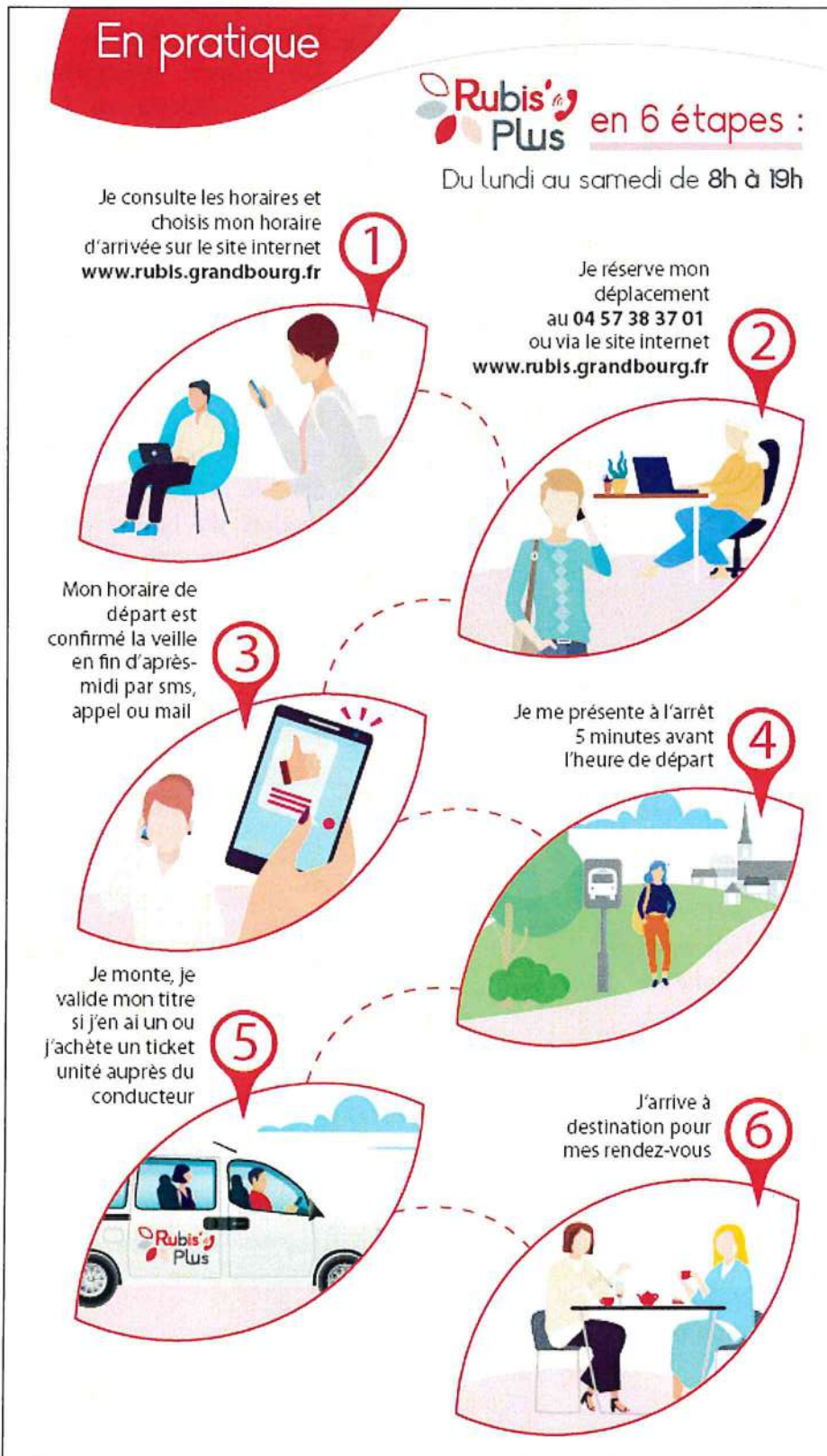
F



## Les supports digitaux mis en avant

Le site internet [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr), responsiv design, s'enrichit de cette nouvelle offre avec de nouvelles pages dédiées à ces nouveaux services :

- Rubis'Plus, le service de transport à la demande sur les 74 communes
- Rubis'Covoit', le service de covoiturage



Les fiches horaires pour la rentrée sont également en ligne.

L'application Rubis acquiert une nouvelle fonctionnalité à partir du 2 septembre avec la possibilité de proposer des trajets de covoiturage. Elle permet aux utilisateurs du réseau Rubis de choisir le mode de déplacement le plus approprié à leurs besoins.

Lors d'une recherche d'itinéraire, les utilisateurs verront apparaître les différents modes possibles pour leur trajet : réseau Rubis, covoiturage, train et vélo.



## Informations

Contact presse Rubis - Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse :

Géraldine Rigaudier

Tél : 04 74 45 56 26 / 06 03 79 13 59 - [geraldine.rigaudier@keolis.com](mailto:geraldine.rigaudier@keolis.com)

**Compost d'OVADE**

Du 16 au 24 novembre aura lieu la semaine européenne de la réduction des déchets. L'occasion de se demander ce que devient le contenu de votre poubelle grise une fois collecté.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



**Vos déchets valorisés**

Les ordures ménagères du territoire d'Organom (336 000 habitants) sont traitées au sein de l'usine OVADE, située sur le site de La Tienne à Viriat. Elles subissent une première étape de tri, qui permet d'isoler la matière organique des refus (plastiques, verre, inertes) qui seront enfouis dans le centre de stockage attenant. La matière organique est ensuite digérée dans le méthaniseur, où elle produit du biogaz qui sera transformé en électricité. Enfin, ce qui reste après digestion, le digestat, est mélangé aux déchets verts (feuilles, tontes, branches) pour produire du compost.

**Composter à la maison ?**

Alors bien sûr, vous pouvez en faire chez vous. Mais le compostage individuel a ses contraintes : il prend de la place, dégage de mauvaises odeurs et un compost mal entretenu risque de dégager du méthane, un puissant gaz à effet de serre ! Réservez vos composteurs individuels aux déchets du jardin et jetez vos déchets organiques quotidiens, comme les restes de cuisine ou les papiers usagés, dans votre poubelle ménagère. Ils contribueront à alimenter l'usine OVADE pour produire un compost de qualité.

**Trier les déchets indésirables**

Vous pouvez nous aider chaque jour en étant attentif à ce



que vous jetez dans votre poubelle grise. Bannissez le verre, les détergents, les piles, les ampoules, la peinture, les textiles... Pensez à la déchèterie et aux conteneurs à verre. En savoir plus :

venez visiter gratuitement l'usine OVADE  
(réservation au 04 74 45 35 51)

*Les métamorphoses*  
d'OVADE

Par la méthanisation, l'usine OVADE change vos déchets en compost.

[www.ovade.fr](http://www.ovade.fr)

**20 000**  
tonnes  
de compost  
pour les  
agriculteurs.

organom

OVADE

## Challenge inter-établissements : "objectif moins de déchets"

Organom a organisé en 2019 la deuxième édition de son challenge inter-établissements ouvert aux classes de CM1 et de CM2 des écoles de son territoire. L'objectif était de faire réfléchir les élèves à la problématique environnementale et de les impliquer dans un projet en lien avec le tri et la réduction des déchets. 14 classes ont ainsi participé à ce challenge.

Sensibiliser le jeune public au tri et à la réduction des déchets. Organom mène une politique de sensibilisation du jeune public au traitement des déchets par l'intermédiaire des visites du site de La Tienne et de l'usine OVADE. Le syndicat a ainsi reçu 874 scolaires en 2019 et le format des visites a été adapté pour le jeune public, avec par exemple la mise en place d'un quizz interactif sur tablettes numériques.

### Impliquer davantage les scolaires

Organom souhaite aller plus loin et impliquer des classes de CM1 et de CM2 dans un projet sur la réduction des déchets. Les enseignants ont ainsi eu jusqu'au 13 décembre 2019 pour réfléchir avec leurs élèves à des solutions d'actions permettant de réduire et/ou de mieux trier les déchets et réaliser avec eux une affiche au format de leur choix. Les projets ont ensuite été évalués en fonction de leur qualité, de leur originalité et de leur pertinence par un jury d'Organom. C'est la classe de CM1-CM2 de l'école Saint Pierre Chanel d'Attignat qui remporte cette deuxième édition.

### Les 14 classes qui ont participé à ce challenge :

École Saint Pierre Chanel d'Attignat (CM1-CM2)

École des Érables de Péronnas (CM1)

École de Chanoz-Châtenay (CM1)

École de Lent (CM2)

École de Cras-sur-Reyssouze (CM1-CM2)

École Saint-Joseph de Marboz (CM1-CM2)

École publique d'Attignat (CM2)

École de Saint-Remy (CE2-CM2)

École de Val-Revermont (CM1-CM2)

École de Béreyziat (CM1)

École de Val-Revermont (CM1-CM2)

École de Béreyziat (CM2)

École de Val-Revermont (CE2-CM1)

École de Drom (CP-CM2)

### Un "kit 0 déchet" pour récompenser les gagnants

Les 14 classes ont ensuite été invitées à venir visiter le site de La Tienne et l'usine OVADE pour confronter leurs propositions à la réalité du traitement des déchets et chaque élève a été récompensé avec un kit 0 déchet composé d'un sac, d'une gourde et d'un livre avec plein d'astuces pour leur permettre de réduire leurs déchets.

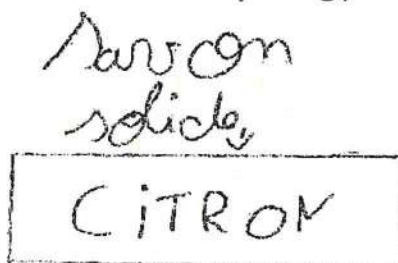
**Et maintenant, pour vos déchets, suivez les conseils des Dromignons (affiches réalisées par leurs soins)**

## Les Dromignons (écoliers de l'école de Drom) vous proposent leurs conseils pour réduire vos déchets ménagers :

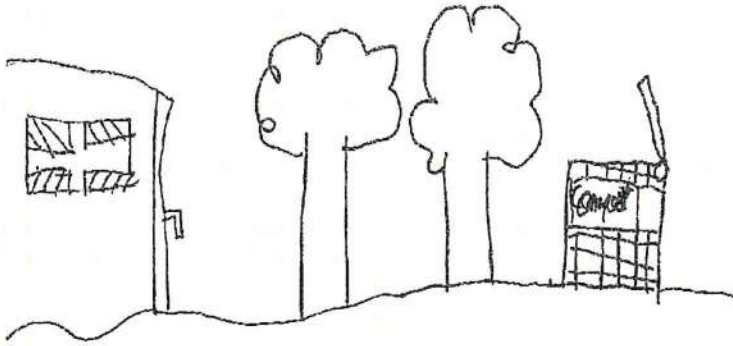
1. Nous vous conseillons de ne plus acheter dans des emballages plastique, mais d'acheter en vrac, dans un bocal par exemple.



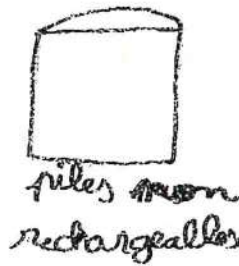
2. Au lieu d'acheter du shampoing, fabriquez-le !



3. Installez ou fabriquez un compost.



4. Au lieu d'utiliser des piles qui ne se rechargent pas, achetez des piles rechargeables.



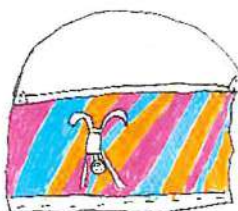
5. Achetez un gros paquet plutôt que plusieurs petits.



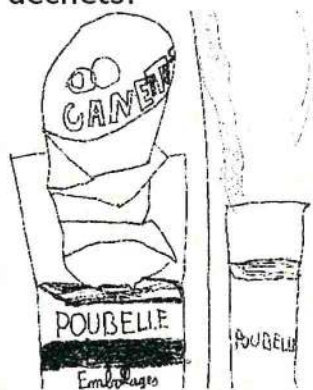
6. Utilisez des serviettes en tissu plutôt qu'en papier.



7. Utilisez des sacs en tissu au lieu de sacs en plastique.



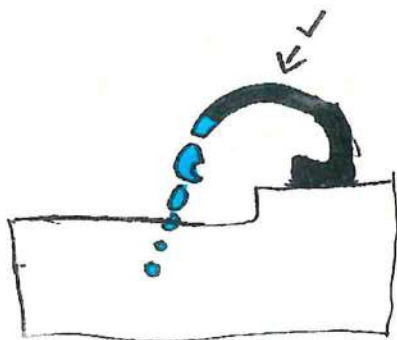
8. Triez bien les déchets.



9. Évitez les emballages plastique.



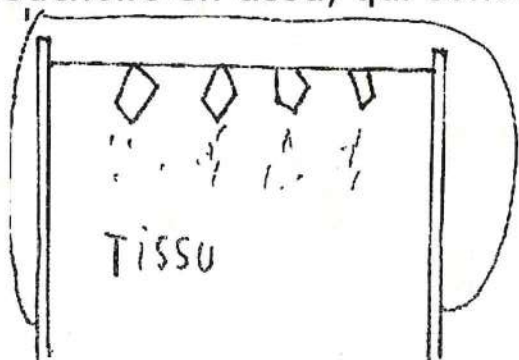
10. Au lieu d'acheter de l'eau en bouteille, utilisez l'eau du robinet.



11. Mettez un Stop-pub sur la boîte aux lettres.



12. N'achetez plus de mouchoirs en papier, mais des mouchoirs en tissu, qui sont lavables.



## L'année 2019 fut une nouvelle fois bien remplie pour les Dromignons.

Pour débiter l'année, les élèves, aidés des intervenants musique de la communauté de musique, ont mêlé photographie et musique. Ils ont exploré ces deux domaines avec l'aide de Christelle Fillod et Janice Wimmer. Ces explorations artistiques ont donné lieu à des expositions itinérantes sur la communauté de communes avec un temps fort à Drom en Février.



En avril, les élèves ont, comme d'habitude, ravi les amateurs de spectacle vivant avec la pièce de théâtre « Le carnaval des cars ».

Cette année, les Dromignons ont vu double en musique avec un deuxième projet. En partenariat avec la Tannerie, ils ont créé une chanson avec l'artiste Marie Rubens. Ce projet s'est terminé avec un spectacle au mois de mai à la Tannerie.

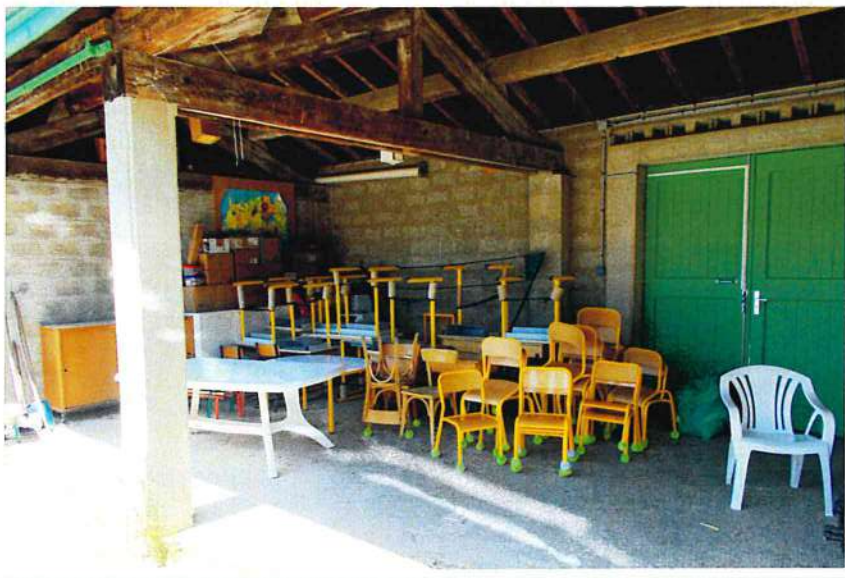
Du 18 au 22 mars, ce fut la grande aventure pour les enfants de Drom. Cap sur Sausset-Les-Pins pour 5 jours de classe de mer avec au programme, voile, découverte de Marseille et de sa région....



Pour finir l'année scolaire, les Dromignons ont organisé leur habituel marché des connaissances. Sur les différents stands, parents, famille, habitants ont pu apprendre à dessiner, jouer au foot, faire de la sauce tomate, faire des pizzas, tester leurs connaissances sur la mythologie grecque, confectionner des cookies, cuisiner des desserts à base de bananes, s'occuper des poules...Le journée s'est terminée par la traditionnelle remise des dictionnaires aux futurs 6<sup>ème</sup>.



Fin juin, l'école a de nouveau reçu le label éco-école. Celui-ci vient récompenser le travail des élèves sur le thème de la santé. Dans ce cadre, ils ont pu bénéficier d'une intervention d'élèves infirmiers sur le thème du secourisme.



Après l'été, retour sur les bancs de l'école avec un effectif en légère augmentation : 17 élèves.

En octobre, les enfants ont eu la chance d'assister au spectacle « Mange tes ronces » dans le cadre des petites scènes vertes.

Les enfants ont aussi participé à la St Thyrese sur leur char sur le thème de la bande dessinée.

Enfin, le traditionnel marché de Noël a clôturé l'année. Le stand de vente de couronnes de Noël a une nouvelle fois eu un grand succès.

Pour le périscolaire, encore beaucoup de variétés cette année. Un grand merci à Pascale pour son investissement et son professionnalisme. Un grand merci à tous les bénévoles (parents, associations, habitants de Drom et même élèves !...) qui font de ce temps périscolaire un temps de qualité.

**Pour conclure, je voudrais une nouvelle fois remercier tous ceux qui œuvrent à la vie de l'école : Sou des écoles, municipalité, habitants du village... C'est grâce à vous tous que notre belle école peut continuer à fonctionner et à vivre.**





25/01/2019 - Eva 3<sup>ème</sup> en individuel à Chambéry



14/02/2019 - Comité de pilotage de gestion du tunnel avec l'AGEK



16/02/2019  
Exposition itinérante « le vert silence de la prairie »



11/03/2019 - Manœuvre avec le Centre de Secours du Suran



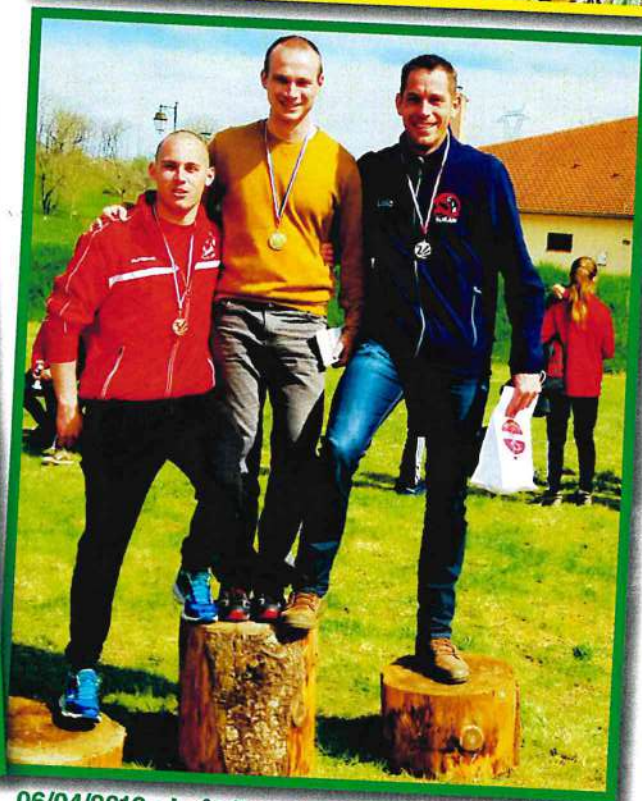
18/03/2019 - Classe de mer Sausset-les-Pins



**23/03/2019 - Opération nettoyage des abords du tunnel avec l'AGEK et la commune de Ramasse**



**06/04/2019 - Parcours sportif à Meillonas**



**06/04/2019 - Loïc Presti second catégorie senior homme**



**10/04/2019 - CAMPAGN'Arts**



**12/04/2019 - inauguration table d'orientation les Conches**



28/04/2019 - Bourse d'échange



04/2019 - Les dromignons sous les projecteurs



18/04/2019 - Plantations fleurissement



De gauche à droite :  
Marion, Jade, Clara,  
Romane, Chloé et Eva.

24/04/2019 - 1<sup>ère</sup> au Championnat de France  
Gymnastique Rythmique à Brest



**19/07/2019 - Vendredis du Revermont**



**24/08/2019 - Travaux école**



**27/08/2019 - Passage des Colporteurs**

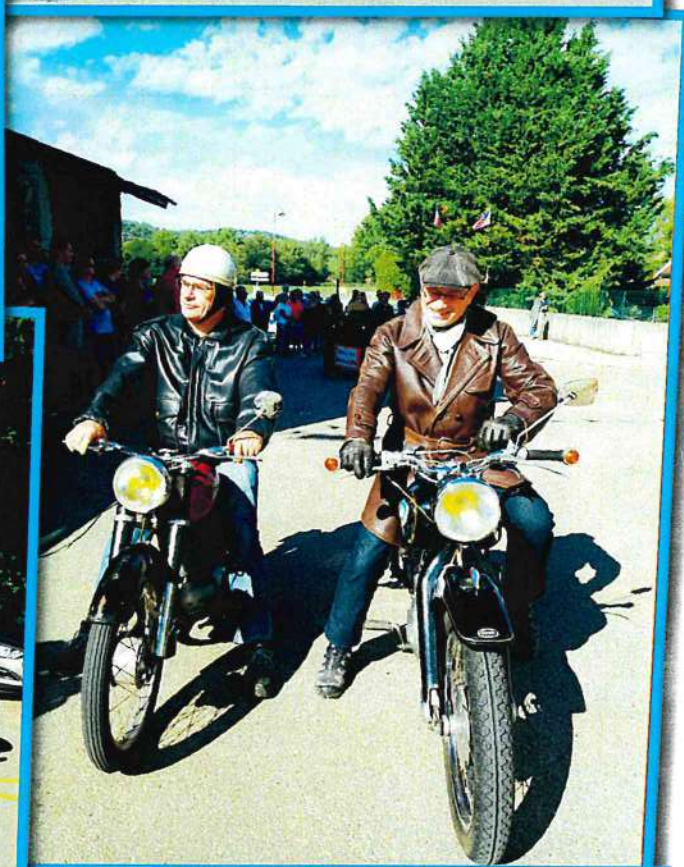


**02/09/2019 - rentrée école et label éco-école**



**24/04/2019 - Journée patrimoine  
ND des Conches**

30/09/2019 -  
Fête de  
Drom





06/10/2019 - Départ des Radieuses



20/10/2019 - Manœuvre avec le Centre de Secours du Suran. Exercice d'évacuation de l'école



26/10/2019 - Opération lectures communes



26/10/2019 - Inauguration de la télécalivre



11/11/2019 - Inauguration

23/11/2019 - Banquet des aînés





Centre de Secours du Suran

07/12/2019 - St Barbe

CPI de Drom





19/12/2019 - Arbre de Noël de l'école

19/12/2019 - Repas de Noël des dromignons



## OCTOBRE ROSE, MOIS DU CANCER DU SEIN

Malheureusement, chacun connaît quelqu'un dans son entourage qui lutte contre le cancer du sein. Voilà pourquoi il est si important qu'ensemble nous luttons pour la prévention et contre la forme de cancer la plus répandue chez les femmes. Avec cette campagne de sensibilisation, nous voulons d'une part encourager les femmes à réaliser le dépistage du cancer du sein en temps opportun. D'autre part, nous voulons être un soutien émotionnel pour tous les victorieux qui se battent contre la maladie ou commémorer les victorieux qui nous ont quittés.

<https://www.think-pink.be/fr/Actions/Action/Id/6277/Octobre-mois-du-cancer-du-sein-2019>

Organiser au moins une action par an, afin de promouvoir la lutte contre le cancer du sein, c'est aussi l'avis de Marlène, qui depuis quelques années déjà répond présente à la mobilisation. A Drom, le mois d'octobre cette année encore a été l'objet de décorations mandalas, cette fois Marlène en collaboration avec la fromagerie a accroché ses œuvres devant le seul commerce du village. Doigts de fée et imagination, les 50 nuances de rose à Drom ont fait leur effet.



## AMICALES RÉUNIES DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE DU SURAN

### Le Don du Sang ...un Don de Soi, mais aussi Don pour Soi !

Donner son sang n'est pas uniquement un geste qui peut sauver des vies, donner son sang est également un geste bénéfique pour votre santé. Pour bien fonctionner le cœur a besoin d'un certain débit et volume sanguin. Donner son sang régulièrement aide à fluidifier le sang et lui permet de s'écouler plus facilement dans les vaisseaux sanguins pour atteindre le cœur.

En donnant votre sang, vous réduisez le volume de fer présent dans votre corps, or un taux trop important de fer dans le sang peut accélérer le processus d'oxydation du cholestérol et rendre le sang plus épais, ce qui accroît le risque de maladies cardio-vasculaires et d'infarctus. Sources de ces informations : revues Santé Magazine ; Top Santé ; Santé/Beauté.

Lors du Don du Sang vous devez remplir un questionnaire et passer devant un médecin qui décidera si votre état de santé vous permet de donner votre sang. Cette visite est faite pour protéger le receveur mais fournit également des informations intéressantes sur votre santé en général, le médecin peut dépister certains problèmes et vous en informer.

Après le don un repas est offert par l'E.F.S. afin que le donneur refabrique ce qu'il a si généreusement offert ...

En 2020, 4 collectes sont prévues :

Jeu. 6 février à Simandre de 15h30 à 19h

Jeu. 16 avril à Hautecourt de 15h30 à 19h

Jeu. 23 juillet à Villereversure de 15h30 à 19h

Jeu. 22 octobre à Nivigne et Suran de 15h30 à 19h

Assemblée Générale le 31 janvier 2020 à Chavannes s/Suran (Nivigne et Suran)

Présidente de l'Amicale : **Françoise MILLET**  
tél : 04 74 30 68 81

L'Amicale des donneurs de sang se fait un plaisir d'améliorer la collation avec des soupes en hiver, des tartes, des taboulés, mitonnés par ses cuisinières.

L'Amicale des donneurs de Sang bénévoles de la Vallée du Suran qui organise les Dons s'est trouvée 5 fois à contribution en 2019 avec un total d'environ 250 dons pour une douzaine de nouveaux donneurs.

Une randonnée a également été organisée début octobre avec deux parcours de 8 et 15 km sur Chavannes sur Suran. Le mauvais temps a contrarié la journée et le succès de cette initiative n'a pas été ce qu'en attendaient les organisateurs, mais la trentaine de participants était satisfait de cette marche.

L'Amicale voulait profiter du Bulletin municipal pour remercier publiquement leurs homologues de l'Amicale de St Etienne du Bois qui ont eu la gentillesse de leur faire un don (en argent !), ce qui a permis d'acheter 2 magnifiques banderoles. Ceci prouve aussi la bonne collaboration entre les Amicales.



## CROP

### (Collectif Revermont Objectif Photo)

Cette association a pour objet le regroupement de photographes dans le but de valoriser la photographie par tous les moyens propres à cette activité ; d'organiser des expositions à Drom, dans le Revermont, dans l'Ain ou

ailleurs ; des démonstrations de savoir-faire en la matière ; de diffuser et développer la photographie artistique.

Le collectif est ouvert sur l'extérieur mais ses membres restent indépendants.

Nous chercherons également à promouvoir la photographie auprès des non-initiés, participant ainsi au mouvement d'éducation populaire.

Les informations sur nos activités seront disponibles au fur et à mesure sur la page Facebook du CROP.

[www.facebook.com/CROP-109139760617854/](http://www.facebook.com/CROP-109139760617854/)  
[crop01@laposte.net](mailto:crop01@laposte.net)



Après le départ de Coligny, en cours de saison précédente, le Cinéma Rural Itinérant Bresse Revermont a accueilli La Tranclière, maintenant à seize le nombre de communes desservies. La saison proposait, de ce fait, huit projections de moins, mais il a quand même été enregistré une progression de plus de 4 % de spectateurs. La commune de Corveissiat a demandé à rejoindre le circuit et son agrément est en cours.

Alors que Drom et Simandre se disputaient régulièrement la première place, en matière d'affluence par rapport à leur population, l'arrivée de La Tranclière les relègue respectivement, pour cette saison, en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place !

Ainsi, on constate 8 350 entrées au fil des quatorze films diffusés dans les seize villages, permettant à tous les spectateurs concernés d'avoir accès à des films très récents pour une somme modique, même si une augmentation a été nécessaire cette année, pour la première fois depuis seize ans (2 € pour les moins de 14 ans, 4 € pour les moins jeunes).

A Drom, la saison a connu 248 entrées. Depuis la saison précédente, quand il y a projection d'un dessin animé, une séance supplémentaire est proposée l'après-midi, en partenariat avec le Sou des Ecoles, dans le cadre des temps d'activités périscolaires . . . pour le plus grand bonheur des Dromignons !

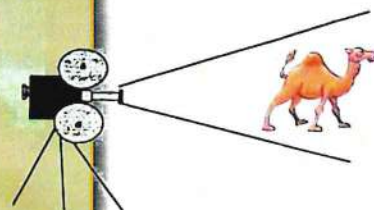
L'équipe des bénévoles de Drom n'est pas fermée à tout volontaire supplémentaire : toute personne intéressée pour s'engager dans cette forme de diffusion de la culture en milieu rural peut rejoindre Jean-François, Daniel et leurs « Nanoches » (les nanas du cinoche) !



Les spectateurs peuvent arriver : la salle est prête !



Avec les "Nanoches" . . .



**Le cinéma rural, à Drom,  
c'est des films récents, en qualité numérique,  
à un tarif défiant toute concurrence  
et à moins de 400 mètres de chez soi.  
(sans spots publicitaires, et avec une tombola)**

## SAPEURS-POMPIERS

Le C.P.I. de Drom (Corps de Première Intervention) se porte bien : 12 bénévoles sont au service de nos 220 habitants, dont trois en double engagement au C.S. (Centre de Secours) du Suran ; un tel engagement citoyen était d'ailleurs souligné par le sénateur Rachel Mazuir lors de la dernière cérémonie des vœux de la municipalité.



Intervention sur nids de frelons

Il convient de noter, cette année, l'arrivée de deux jeunes issus de section de Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Vallière : après quatre années de formation en complément de leur scolarité au collège, Baptiste de Almeida et Charles Donin sont opérationnels quasiment comme leurs aînés. Lesquels aînés ne manquent pas de continuer et compléter leurs propres formations (stage théorique sur la fiche bilan, réalisé en interne, manœuvre commune avec le Centre de Secours du Suran, stage Caporal pour le Sapeur Presti) ; la commune a même servi de théâtre à une formation externe sur les feux de forêt.

## SAPEURS POMPIERS de DROM



Les médaillés et les Jeunes Sapeurs Pompiers



L'ARCMA (Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes) a pour objectif la sauvegarde du patrimoine mécanique et plus particulièrement régional.

**Cette année 2019 a été particulièrement** riche en évènements :

Le 28 avril, la 26<sup>ème</sup> édition de la Bourse d'échanges de Drom a débuté sous la pluie. Si certains exposants ont déclaré forfait à tort, l'A.R.C.M.A. a su passer à travers les gouttes tout au long de la journée.

Pour l'expo, les utilitaires légers étaient à l'honneur sous toutes ses formes de 2 à 6 roues : motos, side-car ou autres camionnettes allant de la 2 cv au HY. Les tracteurs au nombre de 63 étaient tous de marque différente.

Gauthier, le constructeur de motos du Beaujolais, était aussi mis à l'honneur avec la présentation d'une dizaine de motos sur les mille construites de 1971 à 1982.

La tombola offrait un premier prix au choix : 125 MZ ou tracteur Pony. C'est un jasseronnais qui l'emporte et a préféré la MZ.

L'A.R.C.M.A. a présenté sa dernière restauration, une moto TERROT type PU de 1934, ainsi que l'avancement du chantier de reconstruction de la voiturette électrique MORS de 1942.

Pour la deuxième édition de la fête de la « Mob » la pluie s'est invitée. Pour les participants : le matin, des balades étaient organisées, une de 20 kms autour de Meillonas et une plus longue de 48 kms un peu plus loin sur les bords de l'Ain. L'après-midi, les spectateurs ont pu apprécier les

cyclomoteurs en mouvement dans différentes épreuves ; concours d'agilité, course de lenteur et concours d'élégance. Tout au long de la journée, les visiteurs pouvaient également admirer une exposition d'une cinquantaine de cyclomoteurs de toutes époques.

L'A.R.C.M.A. a également participé au défilé le 29 septembre lors de la fête patronale de Drom.

Les Radieuses (vieux cyclomoteurs, mobs et pétrolettes d'antan) ont pris le départ de Drom pour se rendre sur le bord de la rivière d'Ain le 6 octobre avec une pause déjeuner à la rencontre de l'ABR à Villereversure.

Le 13 octobre : participation au défilé de la 150<sup>ème</sup> Grand' Margot à Ceyzériat, notre petit Valor tractait également le char de la reine, tout cela accompagné d'une exposition.

Participation avec notre Citroën 23U à la cérémonie du 11 novembre à Oyonnax. Le 16 novembre : exposition de véhicules pour le lancement des travaux de la cuivrerie de Cerdon.

Les membres se réunissent tous les mercredis soirs pour les travaux sur le matériel de l'association.

Les réparations d'engins suivent leur cours sans faiblir (voiturette électrique Mors, automobile Renault Celtaquat, tracteur Micromax 4x4, moto 250 Terrot ...).



**Pour 2020, dans les projets à venir, la Bourse-Expo sera organisée le 26 avril à Drom et le 13 septembre aura lieu la troisième édition de la fête de la « Mob » à Meillonas.**

Tous les membres de l'association remercient la municipalité pour son accueil et sa bienveillance pour l'organisation de ses activités.

Moi, je prends « Oh la vache ! »  
parce que c'est mon préféré...  
Inès, 3 ans

On va donner les livres à la dame,  
et on va en prendre.... 2 !  
Faustine, 2,5 ans

**PAROLES D'EMPRUNTEURS**

Service de qualité et de proximité,  
sourire, disponibilité, pas de bouchons  
ni de problèmes de parking....  
le loisir de pouvoir faire découvrir à ses  
enfants des plaisirs vrais et simples.  
Lucie

Bien accueillie, avec le sourire,  
et souvent bien conseillée...  
Nicole

**LE BILAN DE L' ANNEE 2019 :**

**Les enfants ont été plus nombreux à fréquenter la bibliothèque en 2019 :**

**213 enfants pour 369 livres empruntés.**

**94 adultes ont emprunté 190 livres.**

On peut parler aussi :

- des personnes qui ne font que passer... pour rendre un ouvrage à la va-vite, pour accompagner le p'tit, pour discuter, pour voir... 163 visiteurs en tout (autant d'emprunteurs potentiels?) ;
- de l'instant lecture avec les 5 CP de l'école, le vendredi à 13h30, suivi deux fois par mois des échanges de livres pour tous les Dromignons ;
- de la navette de la Direction de la Lecture Publique qui passe tous les quinze jours pour renouveler les ouvrages ;
- des formations suivies par les bénévoles ;
- et quelques animations ponctuelles (Premières Pages, rencontres avec des auteurs...).

**ET EN 2020...**

Pour vous permettre d'accéder encore plus à l'évasion et à l'enrichissement par la lecture, les trois bénévoles de la bibliothèque seront présentes sur de nouveaux horaires :

**le lundi de 17h30 à 19h00**

**le mercredi de 17h00 à 18h00**

**le samedi de 10h00 à 11h30**

**...N'hésitez pas, venez nous voir !**



## CLUB DE L'ÂGE D'OR

Une année qui recommence au Club de l'Age d'Or avec le changement de Président.

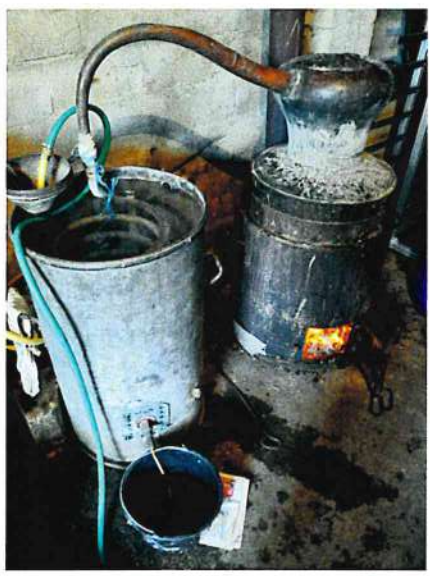
C'est Marie-Thérèse Corretel qui remplace Alain Félix qui assurait cette tâche depuis 10 ans, il reste vice-Président.

Catherine Voillemont rentre au bureau comme secrétaire. Nous sommes de moins en moins nombreux, mais on va garder les crêpes pour la fête de Drom.

Si vous voulez passer un bon moment autour des cartes (belote coinche) scrabble venez nous rejoindre le mercredi après-midi à 14h00 à la salle polyvalente. Nous vous accueillerons avec plaisir.



## BOUILLEUR DE CRU



Les Bouilleurs du Revermont : c'est une association de distillateurs de fruits ou de marc de raisin basée à Val-Revermont. A cette association, adhèrent deux producteurs de raisin à Drom qui distillent leurs produits dans notre village. L'association dispose de deux alambics stationnés dans le hangar communal près de la salle polyvalente. Si la fabrication d'eau de vie vous intéresse, celle-ci a lieu pendant deux jours fin novembre de chaque année. Elle est annoncée par une affiche apposée sur la porte du local.

 **Remarque :**

**On ne peut pas distiller si on n'adhère pas à une association ou CUMA.**

## FLEURISSEMENT

La flamme du fleurissement ne cesse d'embellir la commune. Une petite équipe de mains vertes s'active tous les ans. Chaque année, le comité du fleurissement ne se décourage pas à fleurir les massifs situés un peu partout dans le village. Cette année, la municipalité a changé l'aménagement paysager du parking de la salle polyvalente.

Une nouvelle plantation a été réalisée avec un parterre de cailloux pour arrêter les mauvaises herbes. Une barrière en bois a été posée et a permis d'accrocher des jardinières.

Le jour de la fête patronale, le chaudron a été sorti de son emplacement occupé depuis de nombreuses années, et a été exposé sur le char du fleurissement à l'occasion du défilé.

Il occupe maintenant une nouvelle place, pour être mis en valeur devant la grange.

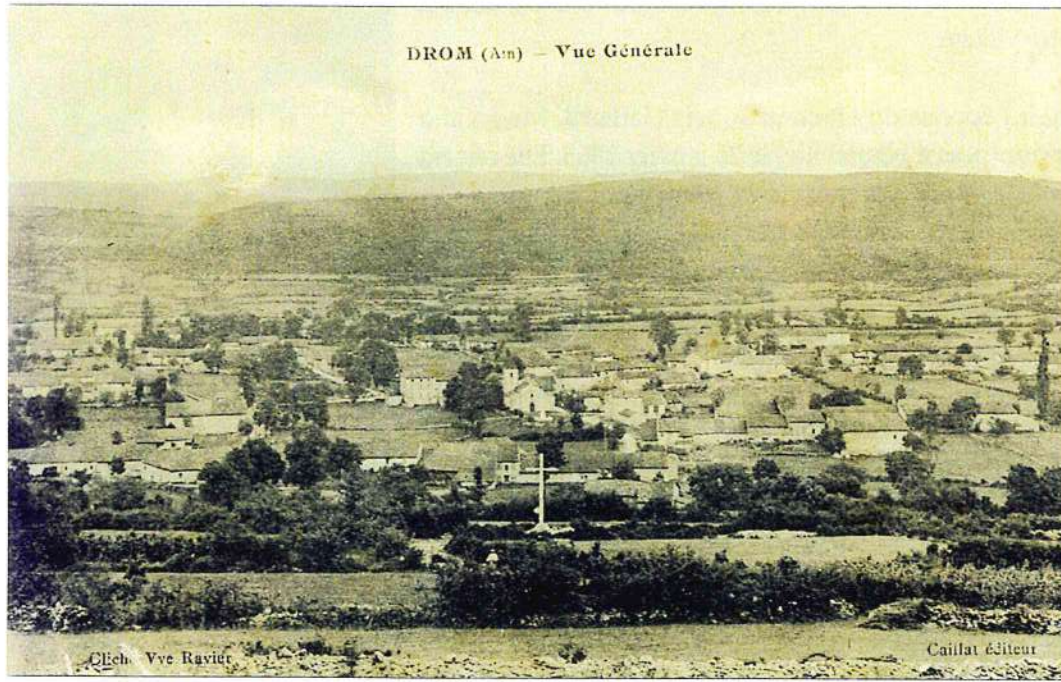
Merci à la municipalité et à tous ceux qui œuvrent pour l'embellissement de notre village.

Comme chaque année, un appel est lancé aux personnes qui souhaitent se joindre à nous pour apporter de l'aide et des idées nouvelles afin que le village ne cesse de fleurir.



**PATRIMOINE : 30 ans déjà !**

Constituée en janvier 1989, l'association s'est donné pour but de « protéger, entretenir et développer le patrimoine de Drom et sa vallée » et, comme emblème, le **campanile**, élément symbolique du patrimoine de Drom.



Il y a 30 ans, la jeune association commençait sa deuxième année d'existence en ré-ouvrant le sentier pédestre qui constitue un raccourci vers la route des Combes (actuelle Montée des Vignes). Partant de l'actuel chemin des Conches et armée de serpes et de tronçonneuses, la douzaine de bénévoles est allée jusqu'au socle de la « **Croix de la mission 1923** », pour le dégager de sa prison de broussailles. Après avoir veillé sur le village pendant plusieurs décennies, la croix

était tombée, en ruines depuis de nombreuses années. A la fin du printemps, une nouvelle croix, de même dimension (plus de sept mètres) était érigée sur cet emplacement, fruit de toute une chaîne de solidarité et de bénévolat.

En effet, donné un an plus tôt par M. Fernand Bressoux, de Chavannes, un chêne avait été coupé et débardé par Christian Bonnet, puis confié à la scierie Branchy avant de passer par les mains de Vivian Rivoire (fils du menuisier du village) qui réalisa la nouvelle croix. Le 26 juin 1990, aidé par Xavier Poncet et son matériel de levage, toute l'équipe a ainsi redonné au site l'aspect qu'il avait connu quelques décennies plus tôt.



### Place publique de Drom,

La place Docteur Gaillard fête ses 100 ans. Cet endroit très agréable, que nous devons à la générosité de Mme Alice Gaillard, nous permet aujourd'hui d'avoir un bel espace de vie au centre de notre village.

Mme Alice (Alix) Gaillard était l'épouse du Docteur Albert Gaillard, Médecin à Drom<sup>1</sup>. Elle était née à Champdor (près d'Hauteville) le 26 janvier 1863. Elle restera à Drom, dans la demeure familiale, jusqu'à sa mort le 24 janvier 1937.

C'était une femme discrète et très pieuse. Elle était très respectée dans le village et elle n'hésitait pas à ouvrir sa maison pour apprendre le catéchisme aux enfants de Drom. Elle offrait le goûter et distribuait des bonbons de pâte de coing de sa fabrication.

Peu après le décès de son mari survenu en 1917 et en cette fin de conflit 14-18, la construction de monuments, pour honorer la mémoire des si nombreux disparus, commence à s'organiser en France. A Drom, l'espace public manquait pour installer une stèle.



2020

1910



Sur cette photo datée de 1910, on voit nettement le mur de la propriété de Madame Gaillard qui est près de la porte de l'église. La place de Drom n'existe pas encore.

En novembre 1919, voyant que la municipalité peinait à trouver un emplacement pour édifier cet ouvrage, Mme Marie Alix Gaillard proposa une parcelle de terrain à la commune.

En 1920, sera actée la cession de terrain à titre gratuit à la commune « **en vue d'établir une place publique pour l'emplacement d'un monument commémoratif aux enfants de DROM morts pour la France dans la guerre de 1914-1918** ».

Au cours de sa séance du 22 juillet 1920, le Conseil municipal décidera :

« **Comme témoignage de reconnaissance et pour rappeler toujours les noms de Mme GAILLARD de qui la générosité a été plusieurs fois appréciée, et de son mari mort prématurément pendant la guerre, profondément regretté à DROM, le Conseil municipal a décidé que l'emplacement du Monument sera dénommé : Place Docteur GAILLARD<sup>2</sup>** ».

Le mur fut démoli et le terrain comblé pour ériger le monument, en 1921.

**Merci à cette généreuse donatrice, avec notre profonde reconnaissance.**

<sup>1</sup>Le Docteur Albert Gaillard, fut Maire de Drom durant 31 ans et Conseiller Général. Il décéda subitement en juillet 1917.

<sup>2</sup>Extrait de la délibération du conseil municipal de 1920.



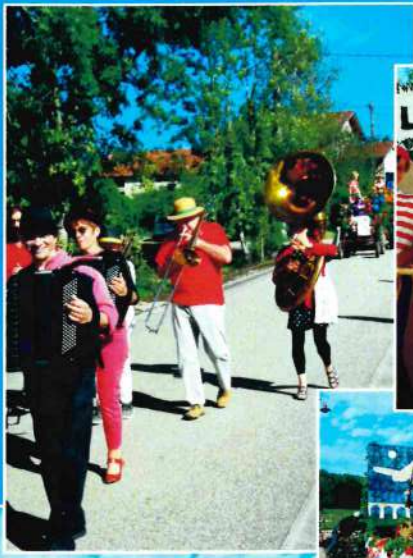
2020

Sur cette autre photo de la même époque, on voit très bien la continuité du mur qui passait devant la Mairie et l'école en direction de la rue du canal.

On peut penser que le petit arbre à droite de la personne est bien le tilleul qui existe toujours.



1910



Hommage et Honneur  
aux Hommes et aux Femmes  
qui ont fait de leur Vie  
notre  
**LIBERTÉ**  
76  
ANNIVERSAIRE  
FRANCE

